

TERMES DE RÉFÉRENCE

Groupe de travail du CCP sur la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations unies et au-delà

DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LE BUREAU DU CCP

Le Conseil de coordination du programme est invité à :

- *Rappeler* le point de décision 7.3a adopté lors de la 57e réunion du CCP, par lequel le CCP priait le Bureau du CCP de finaliser les Termes de référence d'un Groupe de travail chargé d'élaborer un plan relatif à la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA au sein du système des Nations Unies et au-delà ;
- *Rappeler également* l'approbation intersessions, en date du 5 février 2026, des Termes de référence du Groupe de travail du CCP sur la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA au sein du système des Nations Unies et au-delà ;
- *Approuver* les Termes de référence révisés du Groupe de travail du CCP sur la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA au sein du système des Nations Unies et au-delà (UNAIDS/PCB(58)/26.2.rev1), y compris les amendements apportés aux paragraphes 9, 10 et 11, tels que soumis par le Bureau du CCP ;

Implications financières pour la mise en œuvre des décisions : nulles

Contexte et documents de référence

1. Lors de sa 53e réunion, en décembre 2023, le Conseil de Coordination du Programme (CCP) de l'ONUSIDA a demandé au Directeur exécutif et au Comité des Organismes coparrains (COC) de proposer un modèle opérationnel révisé pour le Programme commun. À cette fin, le Directeur exécutif de l'ONUSIDA et le Directeur général de l'OIT, au nom du programme commun, ont convoqué un groupe de haut niveau. Le groupe, dirigé par trois coprésidents, a rassemblé diverses parties prenantes de la lutte contre le VIH, travaillant de manière inclusive et collaborative afin de produire ses recommandations.
2. En mars 2025, le Secrétaire général des Nations unies a officiellement présenté les plans UN80 visant à réformer les Nations unies au travers de trois axes de travail : 1) les gains d'efficacité et les améliorations, 2) la mise en œuvre des mandats des États membres et, 3) les changements structurels et le réalignement des programmes au sein du système des Nations unies. Le modèle opérationnel révisé de l'ONUSIDA, approuvé par le Conseil en juin 2025, s'est appuyé sur des consultations avec les dirigeants de l'initiative UN80.
3. Sur la base des recommandations du Groupe de haut niveau sur un Programme commun ONUSIDA, résilient et adapté dans le contexte de la durabilité de la lutte contre le VIH, le Directeur exécutif de l'ONUSIDA et le Directeur général de l'OIT ont présenté un modèle opérationnel révisé au Conseil pour examen lors de la 56^e réunion du CCP, en juin 2025. En juillet 2025, les décisions de la 56^e réunion du CCP ont été officiellement notées par l'ECOSOC dans la résolution de consensus E/RES/2025/20 sur le programme commun.
4. Lors de la 56^e réunion du CCP, le Conseil a approuvé une transformation en deux phases, telle que présentée dans le modèle opérationnel révisé, y compris les fonctions essentielles du Secrétariat de l'ONUSIDA. Cela demandait au Directeur exécutif de « définir un processus d'examen du modèle opérationnel révisé d'ici la 57^e réunion du CCP en décembre 2025, en consultation avec les Coparrains et les parties prenantes du CCP, et d'entreprendre cet examen d'ici juin 2027 au plus tard afin d'étayer la prise de décision du CCP, sous réserve des décisions de l'ECOSOC, sur la poursuite de la transition du Programme commun au sein du système élargi des Nations Unies afin de soutenir les progrès mondiaux visant à mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique. »
5. En septembre 2025, le Secrétaire général des Nations unies a publié des propositions de réforme dans le rapport d'étape UN80 Workstream 3 intitulé « **Shifting Paradigms** » (**changer les paradigmes**) : **United to Deliver** » (**unis pour agir**) qui comprend une proposition visant à « mettre fin au programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) d'ici à la fin 2026 » et à « intégrer les capacités et l'expertise dans les entités pertinentes du système de développement des Nations unies en 2027 ». Lors d'une session en octobre 2025, le Conseil a « rappelé et réaffirmé tous les points de décision relatifs au modèle opérationnel révisé du Programme commun, pris au titre du point 6 de l'ordre du jour lors de la 56^e réunion du CCP en juin 2025, afin d'assurer la poursuite de la transition du Programme commun au sein du système élargi des Nations unies pour soutenir les progrès mondiaux visant à mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique ». Il a également réitéré « l'importance de rechercher activement une cohérence entre les décisions du CCP sur la réforme et la transition et les discussions en cours sur l'Initiative UN80 ; ainsi que d'impliquer toutes les parties prenantes, y compris les communautés de personnes vivant avec le VIH, affectées par le VIH ou les plus exposées au risque d'infection, touchées par la réforme de l'ONUSIDA dans ce processus, tout en tenant compte des discussions en cours sur la réforme de l'écosystème mondial de la santé et du développement ».

6. En réponse à la demande du Conseil en juin 2025, le Bureau du CCP a soumis un document pour examen lors de la 57^e réunion du CCP en décembre 2025, avec une mise à jour relative à la mise en œuvre du modèle opérationnel révisé du Programme commun. Le document, en réponse à la demande de recherche de cohérence avec le processus UN80, tel que convenu par le CCP lors de la session spéciale d'octobre 2025, recommande les principales considérations et les questions clés qui pourraient être étudiées par le groupe de travail lors de la préparation du rapport intérimaire et du plan finalisé pour la transition et l'intégration du programme commun. Ils ont été divisés en quatre sections prédéfinies : (a) questions programmatiques clés, (b) questions opérationnelles et dispositions transitoires, (c) questions politiques et de gouvernance et, (d) questions financières, y compris la mobilisation future des ressources. Celles-ci constituent la base essentielle du champ d'activité du groupe de travail. Les éléments clés du document sont décrits dans les sections suivantes. Il convient de les lire conjointement avec le document du Bureau du PCB.
7. Lors de la 57^e session du Conseil de Coordination du Programme, il a été décidé de :
 - 7.1 *Prendre note* de la mise à jour sur la mise en œuvre du modèle opérationnel révisé du Programme commun (UNAIDS/PCB/57/25.31) ;
 - 7.2 *Reconnaître* que le PNUD, le FNUAP, le HCR, l'UNICEF, l'ONUDC et l'OMS seront les principaux coparrains et que l'OIT, l'UNESCO, l'ONU Femmes, le PAM et la Banque mondiale seront des coparrains affiliés ;
 - 7.3 *Demande au Bureau du PCB de* :
 - a. Finaliser, dès que possible, et au plus tard en janvier 2026, le mandat d'un groupe de travail chargé d'élaborer un plan sur la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies et au-delà, en cohérence avec l'Initiative UN80, y compris les éléments énoncés dans le rapport UNAIDS/PCB (57)/25.31, et en s'appuyant sur les recommandations du Groupe de haut niveau et les fonctions essentielles du Secrétariat telles que mentionnées dans le rapport UNAIDS/PCB (56)/25.15.rev2, et de les soumettre à l'approbation intersessions du Conseil de Coordination du Programme ;
 - b. Définir la composition du groupe de travail dans le cadre du mandat, afin qu'elle soit représentative de la composition des membres du CCP dans son ensemble ;
 - c. Créer un groupe de travail sur la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies et au-delà, suite à l'approbation de son mandat tel que mentionné dans le document UNAIDS/PCB (57)/25.31, sur la base des principes directeurs de l'ONUSIDA, la première réunion devant avoir lieu au début du mois de février 2026 ;
 - d. Mandater le groupe de travail pour fournir un rapport intermédiaire sur le plan, y compris un calendrier sur la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies et au-delà, en cohérence avec l'Initiative UN80, par l'intermédiaire du Bureau, pour examen et prise de décision par le Conseil de Coordination du Programme lors de la 58^e réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2026 ;
 - e. Mandater le groupe de travail pour fournir son plan finalisé pour la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies et au-delà, par l'intermédiaire du Bureau, pour examen et prise de

décision par le Conseil de Coordination du Programme lors d'une session spéciale du Conseil de Coordination du Programme au plus tard fin octobre 2026, pour transmission ultérieure à l'ECOSOC ;

- 7.4 Rappelant le point de décision 8.1 de la 56^e réunion du Conseil de Coordination du Programme, *demande* au Directeur exécutif de continuer à informer le Conseil de Coordination du Programme sur la réduction en cours des effectifs du Secrétariat lors de la 58^e réunion du CCP en juin 2026 ;
- 7.5 *Demande au* Directeur exécutif de préparer le plan de travail et le budget 2027 pour le Programme commun, alignés sur la réduction des effectifs en cours et étayés par le plan du groupe de travail pour la poursuite de la transition du Programme commun dans le contexte de l'Initiative UN80, pour examen ; en même temps que le plan pour la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies et au-delà ;
- 7.6 *Demande au* Bureau du CCP d'organiser des consultations appropriées et inclusives du groupe de travail, ouvertes à tous les membres du CCP et aux parties prenantes, avant les réunions programmées du Conseil de Coordination du Programme, afin d'informer et de guider le groupe de travail, en tenant compte des discussions de l'Initiative UN80 ;
- 7.7 Rappelant la décision 6.2c de la 55^e réunion du Conseil de Coordination du Programme et les décisions 4.1 et 4.2 de la session extraordinaire du Conseil de Coordination du Programme d'octobre 2025, *convient de* reporter l'établissement du groupe de travail de l'UBRAF au prochain cycle de l'UBRAF au-delà de 2027 ;

Création du groupe de travail

8. Conformément aux décisions prises par le CCP lors de sa 57^e réunion, le groupe de travail est mis en place par le Bureau du CCP conformément aux orientations ci-dessous du CCP :

Autorité

9. Le groupe de travail sera guidé par le président et le bureau du CCP et leur rendra compte. Le groupe de travail consultera les organisations concernées, notamment le Fonds mondial. Le groupe de travail sera coordonné par trois (3) co-facilitateurs. C'est aux co-facilitateurs que reviendra la responsabilité de diriger les discussions du Groupe de travail conformément au mandat et aux résultats convenus, d'organiser des consultations avec les différentes parties prenantes, de formuler des recommandations, de générer un consensus et de produire le rapport intermédiaire à soumettre au CCP en juin 2026, ainsi que le plan finalisé à soumettre au CCP pour sa réunion d'octobre, sur la base des échéances fixées par le CCP en décembre 2025. Le groupe de travail fournira des mises à jour régulières au bureau du CCP, y compris lors des réunions programmées du bureau du CCP. Le modèle de rapport, notamment les étapes clés, sera élaboré par le groupe de travail en consultation avec le Bureau. Le Bureau du CCP fournira des mises à jour régulières par le biais du rapport de synthèse de ses réunions avec le groupe de travail, qui sera publié sur le site Internet de l'ONUSIDA [Site Internet de l'ONUSIDA](#) et distribué à tous les membres du CCP, aux participants et aux observateurs.

Composition et nomination

10. La composition des membres du groupe de travail et les co-facilitateurs, conformément à la pratique établie de l'ONUSIDA, doit être équilibrée du point de vue géographique et en termes de sexe et comprendre des personnes affiliées à un gouvernement ou à la société civile, ainsi que des experts de haut niveau des Nations unies. Le groupe de travail comprendra treize (13) membres, ainsi que les trois (3) co-facilitateurs. Conformément à la décision 7.3b de la 57^e réunion du CCP, les membres du groupe de travail seront désignés par l'ensemble des membres du CCP. La composition du groupe de travail doit refléter collectivement un équilibre entre l'expertise en matière de gouvernance institutionnelle et l'expertise communautaire, notamment l'expérience vécue par les personnes vivant avec le VIH ainsi que les populations clés et prioritaires. Le Bureau du CCP veillera à ce que les membres reflètent la composition du CCP (au moins un (1) représentant de chaque groupe régional de l'ECOSOC (5), y compris les pays les plus touchés et les donateurs, au moins deux (2) représentants de la société civile et au moins deux (2) représentants du système des Nations unies). La décision finale de la composition sera basée sur les critères, l'accent étant mis sur la complémentarité.
11. Le groupe de travail sera coordonné par trois (3) co-facilitateurs.
12. Les membres du CCP (États membres, délégation des ONG du CCP et coparrains) désigneront des candidats pour les membres ainsi que pour les co-facilitateurs du groupe de travail. Lorsque les membres du CCP désigneront des candidats, ils préciseront s'il s'agit du rôle de co-facilitateur ou de membre du groupe de travail. Chaque membre du CCP peut proposer jusqu'à trois (3) candidats à l'adhésion comme membre et jusqu'à deux (2) candidats à la co-facilitation. Les observateurs du CCP pourraient nommer des experts par l'intermédiaire des membres du CCP.
13. Le bureau du CCP sélectionnera les membres du groupe de travail et les co-facilitateurs parmi les candidats désignés sur la base des critères énumérés aux paragraphes 22 à 24.
14. Le Secrétariat apportera son soutien, selon les besoins du groupe de travail et du Bureau du CCP, conformément au plan de travail convenu.

Indépendance

15. Les membres du groupe de travail et les co-facilitateurs sont engagés en tant qu'experts individuels. Bien qu'ils soient nommés par les circonscriptions du CCP, ils ne représentent ni une circonscription particulière ni les intérêts d'une seule agence des Nations Unies. Ils travailleront sous la direction des co-facilitateurs qui seront guidés par le Bureau du CCP et lui rendront compte.
16. Lorsque les membres du groupe de travail et les co-facilitateurs auront un conflit d'intérêts, réel ou perçu comme tel, pendant les travaux du groupe de travail sur une question spécifique en cours de discussion, ils se récuseront eux-mêmes quant à leur participation à ces instances spécifiques et ne s'impliqueront pas dans les processus de prise de décision du CCP.
17. Les membres du groupe de travail désignés par les coparrains doivent être des experts de haut niveau disposant d'un bagage technique multisectoriel spécifique sur le VIH et le sida et ne pas être impliqués dans la gouvernance du programme commun.
18. Rappelant le modus operandi du CCP, le groupe de travail établira ses propres règles de procédure tout en respectant les délais fixés par le CCP en décembre 2025 et les

communiquera au Bureau du CCP pour information.

19. Dans ses délibérations, le groupe de travail sera guidé par les mêmes principes que ceux qui guident le travail de l'ONUSIDA, tels qu'ils sont reflétés dans les documents de décision du CCP :
- Alignement avec les priorités des parties prenantes nationales ;
 - Implication significative et mesurable de la société civile, et en particulier, des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus vulnérables à une infection par le VIH ;
 - Respect des droits humains et de l'égalité des genres ;
 - Utilisation des meilleures connaissances techniques et scientifiques disponibles ;
 - Promotion d'une riposte globale au sida intégrant prévention, traitement, soins et soutien ; et
 - Principe de non-discrimination.

Processus de sélection

20. Sur la base des nominations, le Bureau du CCP facilitera la sélection des co-facilitateurs et des membres du groupe de travail, ainsi que la création du groupe de travail.
21. Les membres du Bureau examineront les candidatures reçues en utilisant une méthodologie basée sur les critères décrits dans le paragraphe suivant.
22. Les membres du groupe de travail et les co-facilitateurs devront posséder les connaissances et compétences suivantes :

a. Forte compréhension de la lutte contre le VIH, du mandat de l'ONUSIDA et des fonctions du programme commun

Les membres doivent apporter une solide compréhension de la lutte mondiale contre le sida, de ses parties prenantes et en particulier avoir une bonne compréhension du mandat de l'ONUSIDA tel qu'établi par l'ECOSOC ; des avantages comparatifs du Programme commun, des fonctions programmatiques liées au VIH telles que reflétées dans la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2026-2031, des quatre fonctions essentielles du Secrétariat de l'ONUSIDA et des éléments clés de la lutte contre le sida qui comprennent la gestion mondiale, la responsabilité, les données, le soutien aux pays, la durabilité, les droits humains liés au VIH et l'égalité des genres.

b. Expertise avérée en matière de gouvernance du système des Nations unies ou de réforme institutionnelle

Les membres devront avoir une expérience de travail avec le système des Nations unies au niveau mondial, régional ou national, y compris la gouvernance des Nations unies, la coordination inter-institutions ou les processus de réforme à l'échelle du système, et être familiarisés avec le fonctionnement de l'ONUSIDA et les dispositifs de gouvernance uniques, y compris l'ECOSOC, ce qui leur permettra d'évaluer les modèles institutionnels et les options de gouvernance d'une manière réaliste et réalisable.

c. Expérience des transitions organisationnelles et de la gestion du changement

Les membres doivent avoir une expérience de la conception ou du conseil en matière de transitions organisationnelles, au sein du système des Nations unies ou d'organisations multilatérales comparables, notamment en ce qui concerne la continuité opérationnelle, la planification des effectifs et des ressources humaines, l'intégration institutionnelle, le financement organisationnel, les prévisions financières et la viabilité ; et avoir démontré leur capacité à faire la distinction entre les réformes

qui apportent une valeur ajoutée et les fonctions qui doivent être conservées parce qu'elles sont efficaces.

d. Engagement en faveur d'une gouvernance inclusive et d'un leadership communautaire

Les membres doivent refléter un engagement fort en faveur d'une gouvernance inclusive et participative, y compris une expérience avérée en matière de leadership communautaire ou de soutien à celui-ci, ainsi qu'un appui multilatéral aux réponses pilotées par les communautés ; et garantir l'engagement significatif des communautés et de la société civile dans les structures de gouvernance des Nations unies, en particulier des communautés touchées par le VIH, notamment les personnes vivant avec le VIH, affectées par le VIH et exposées au risque d'infection, conformément aux droits humains, à l'égalité des genres et au principe de la participation accrue des personnes vivant avec le VIH (GIPA).

e. Capacité à comprendre les données et à prendre des décisions fondées sur des données probantes et axées sur les résultats

Les membres doivent démontrer leur capacité à s'appuyer sur des preuves et des données multisectorielles, ainsi que sur les enseignements tirés et les expériences vécues, pour élaborer des recommandations tournées vers l'avenir qui renforcent l'efficacité et l'impact, en veillant à ce que les changements proposés soient ciblés, justifiés et alignés sur l'objectif de mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique.

f. Crédibilité, indépendance et capacité à travailler au-delà des frontières institutionnelles

Les membres doivent être largement respectés pour leur intégrité professionnelle et leur indépendance, avec une capacité avérée à s'impliquer de manière constructive entre les entités des Nations unies et leurs processus, les États membres, la société civile et les partenaires, et à trouver un équilibre entre la continuité institutionnelle et l'innovation et l'adaptation.

23. Outre les critères susmentionnés, les co-facilitateurs doivent également avoir le profil, les compétences et l'expérience suivants :

- a. Solides compétences en matière de facilitation, de négociation et de recherche de consensus, et expérience avérée en matière d'engagement significatif avec une série de parties prenantes, notamment des gouvernements, le secteur privé, des communautés d'institutions associées au savoir, la société civile et le système multilatéral,
- b. Expérience du changement organisationnel de grandes institutions publiques et/ou multilatérales, de la conception organisationnelle et de la négociation de l'acceptation et de l'engagement des parties prenantes,
- c. Bonne compréhension de la gestion des ressources financières et humaines dans les institutions publiques.

24. Les membres du groupe de travail et les co-facilitateurs doivent s'engager à consacrer le temps nécessaire à entreprendre le travail et confirmer, le cas échéant, que leur employeur accepte que le membre entreprenne cette tâche – en principe, au minimum un jour par semaine. L'investissement en temps sera défini dans le plan de travail du groupe de travail. Les membres du groupe de travail et les co-facilitateurs ne seront pas rémunérés.

25. Le Bureau du CCP conviendra de la composition finale du groupe de travail, notamment concernant les co-facilitateurs, sur la base des nominations reçues dans les délais impartis et communiquées aux parties prenantes du CCP.
26. Le groupe de travail devrait achever ses travaux d'ici octobre 2026.

Champ d'activité

27. S'appuyant sur les recommandations du groupe de haut niveau et les fonctions essentielles du Secrétariat telles qu'énoncées dans le rapport [UNAIDS/PCB \(56\)/25.15.rev2](#), le groupe de travail est censé élaborer, avec les conseils du Bureau du CCP, un plan sur la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies et au-delà, en cohérence avec l'Initiative UN80 et sur la base d'un scénario financier réaliste. Le bureau du CCP, en consultation avec le Directeur exécutif, tiendra l'équipe spéciale UN80 informée de l'avancement des travaux du groupe de travail.
28. Pour élaborer ce plan, le groupe de travail devra disposer des quatre éléments décrits ci-dessous et des questions développées à l'Annexe 1 :
- a. Décrire comment la capacité et l'expertise multisectorielles du Programme commun et les fonctions essentielles du Secrétariat de l'ONUSIDA telles qu'approuvées par le CCP et incluses dans le modèle opérationnel révisé du Programme commun peuvent être intégrées dans des entités pertinentes du système de développement des Nations Unies et au-delà.
 - Élaborer un cadre détaillé et pleinement articulé pour la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA et identifier les fonctions et unités à transférer, transformer, réduire, fusionner, décentraliser et/ou absorber par le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes. Ce faisant, le groupe de travail établira une distinction claire entre : Les fonctions clés qui doivent être préservées et sauvegardées, soit au sein d'une seule unité, soit avec des entités individuelles des Nations unies ; et les fonctions qui peuvent être transférées, partagées ou repositionnées avec des partenaires de la lutte contre le VIH au-delà du système des Nations unies, sans compromettre les résultats et les principes qui ont guidé la lutte des Nations unies jusqu'à ce jour.
 - Recommander des modalités pour assurer la continuité et, si possible, renforcer les fonctions programmatiques essentielles actuellement exercées par les Coparrains et le Secrétariat de l'ONUSIDA, notamment la gestion mondiale de la stratégie mondiale de lutte contre le sida, la redevabilité et les données, le soutien aux systèmes nationaux et infranationaux, les droits humains, l'égalité des genres et la dynamisation / le soutien du leadership communautaire, les systèmes et les luttes menées par les communautés de manière cohérente et la réduction au minimum la fragmentation.
 - Examiner les implications relatives à la continuité opérationnelle du travail des Coparrains et du Secrétariat de l'ONUSIDA, y compris la disponibilité et le déploiement de ressources humaines et financières contre le VIH, à la lumière des changements structurels en cours dans l'ensemble du système des Nations Unies et de l'architecture mondiale de la santé au sens large – y compris ceux liés au programme de réforme de l'UN80 – qui pourraient affecter les Coparrains et/ou le Secrétariat de l'ONUSIDA.
 - b. Proposer un modèle de gouvernance mandaté par les Nations unies qui permette de préserver le rôle des communautés et de la société civile, et qui garantisse le maintien de la coordination, de la redevabilité et de la direction de la lutte contre le VIH par le système des Nations unies.

- Examiner les dispositions relatives à la participation de la société civile, telles qu'elles figurent dans la résolution 1995/2 de l'ECOSOC et dans les résolutions ultérieures de l'ECOSOC sur le programme commun et les décisions du CCP, et formuler des recommandations à ce sujet, en vue de préserver le rôle de la société civile au sein de structures décisionnelles représentatives et inclusives qui comprennent également les États membres et d'autres parties prenantes.
 - Élaborer et proposer des dispositions institutionnelles et de gouvernance homogènes et réalisables qui soutiennent et fassent progresser le mandat principal de l'ONUSIDA tel qu'il a été établi par l'ECOSOC, en s'appuyant sur une théorie du changement claire pour guider l'intégration efficace du programme commun au sein du système des Nations unies et au-delà.
- c. Élaborer un modèle de financement afin de soutenir la future structure de gouvernance et les activités proposées.
- Élaborer un modèle de financement afin d'assurer un soutien politique et financier pour le financement futur des Nations unies en faveur du leadership et de la coordination de la lutte contre le sida.
 - Examiner une estimation complète et transparente des coûts de tous les aspects de la transition et de l'intégration, y compris la continuité du programme, les changements opérationnels, les ajustements de la présence dans le pays, le système communautaire et les transitions en matière de ressources humaines du leadership, les systèmes informatiques, les responsabilités juridiques et la gestion du changement ; puis formuler des recommandations.
 - Évaluer les risques (par exemple, les coûts initiaux, la réduction de la qualité, la fragmentation et les risques pour l'équité) liés au retrait des donateurs ou à la conditionnalité et proposer des stratégies d'atténuation.
- d. Proposer un calendrier comportant des étapes pour le processus de transition et d'intégration et la date finale estimée du processus d'intégration.
29. Le plan du groupe de travail, y compris le calendrier, devra être tourné vers l'avenir et fondé sur des données probantes, en s'appuyant sur l'engagement continu du système des Nations unies à remplir son mandat en matière de VIH et à aider les pays et les communautés à atteindre en premier lieu les personnes les plus isolées afin de réaliser l'objectif commun de mettre fin à l'épidémie de sida. Le plan doit clairement indiquer comment chacune des quatre fonctions essentielles peut être préservée et renforcée et comment les questions transversales, telles que les droits humains, l'égalité des genres et le soutien national/régional, seront intégrées. Le processus de transition doit être abordé comme une opportunité de consolider, moderniser et soutenir les fonctions essentielles reconnues du Programme commun, là où des améliorations sont nécessaires, tout en veillant à ce que les dispositions existantes qui sont déjà efficaces soient préservées. S'appuyant sur plus de trois décennies de preuves, d'expériences et de partenariats, le groupe de travail identifiera des options et des voies utiles et adaptées, permettant aux Nations unies d'accompagner et de soutenir les pays dans le maintien d'une lutte contre le VIH efficace et centrée sur les personnes.

Modalités de travail proposées pour le groupe de travail

30. Le groupe de travail doit mener ses travaux dans le cadre de réunions hybrides (en personne avec la possibilité de participer en ligne), avec la possibilité d'organiser des réunions entièrement virtuelles lorsque les circonstances ou la composition finale du groupe de travail l'exigent.

31. Le groupe de travail devra maintenir une communication permanente par le biais de la correspondance électronique, de la vidéoconférence et de la téléconférence, le cas échéant.
32. Le Bureau du CCP organisera des consultations appropriées et inclusives du groupe de travail, ouvertes à tous les membres du CCP et à toutes les parties prenantes, conformément aux décisions prises par le CCP lors de sa 57^e réunion.
33. Les co-facilitateurs devront informer régulièrement le Bureau du CCP, notamment lors de ses réunions, de l'avancement des travaux du groupe de travail.

Résultats

34. Le groupe de travail fournira un rapport intermédiaire d'ici le 1er juin 2026 sur le plan, y compris une proposition de calendrier sur la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies et au-delà, en cohérence avec l'Initiative UN80, par l'intermédiaire du Bureau, pour examen et prise de décision par le Conseil de Coordination du Programme lors de la 58^e réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2026, sur la base du champ d'activité décrit dans le mandat.
35. Le groupe de travail fournira au Bureau, d'ici le 20 septembre 2026, son plan finalisé pour la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies et au-delà, sur la base du champ d'activité décrit dans le mandat.

Calendrier proposé

Dates	Actions
Du 21 au 26 janvier	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation du mandat par le Bureau
23 janvier 2026	<ul style="list-style-type: none"> Première réunion du Bureau du CCP pour finaliser le mandat
Du 27 au 30 janvier 2026	<ul style="list-style-type: none"> Envoi du mandat au CCP pour commentaires (date butoir : 30 janvier)
Du 2 au 4 février 2026	<ul style="list-style-type: none"> Processus de prise de décision intersessions (date butoir : 4 février)
Du 5 au 12 février 2026	<ul style="list-style-type: none"> Appel à candidatures pour les membres et les co-facilitateurs envoyé suite à l'approbation intersessions du mandat (date butoir : 12 février)
13 février 2026	<ul style="list-style-type: none"> Deuxième réunion du Bureau du CCP pour examiner les nominations et convenir de la composition du groupe de travail.
19 février 2026	<ul style="list-style-type: none"> Création du groupe de travail (publication en ligne du résumé du Bureau du CCP sur le processus de sélection).
20 février 2026	<ul style="list-style-type: none"> Première réunion/séance d'initiation du groupe de travail avec le Bureau du CCP.

Février, mars, avril	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultations, briefings, réunions bilatérales et interaction avec toutes les parties prenantes prévues dans le plan de travail du groupe de travail.
Premier trimestre 2026 - à confirmer	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Première consultation formelle du groupe de travail, ouverte à tous les membres du CCP et aux parties prenantes, afin d'informer et de guider le groupe de travail.
Mai 2026 (à confirmer)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du rapport intermédiaire du groupe de travail au Bureau du CCP.
Juin 2026 (à confirmer)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport intermédiaire soumis à l'ensemble du CCP, par voie électronique, par le Bureau du CCP.
Du 30 juin au 2 juillet 2026	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Discussion lors de la réunion du CCP de juin.
Juillet, août, septembre 2026	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultations, briefings, réunions bilatérales et interaction avec toutes les parties prenantes prévues dans le plan de travail du groupe de travail.
Août 2026 (à confirmer)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deuxième consultation formelle du groupe de travail, ouverte à tous les membres du CCP et aux parties prenantes, afin d'informer et de guider le groupe de travail.
Septembre 2026 (à confirmer)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soumission du plan finalisé du groupe de travail au Bureau du CCP.
Septembre 2026 (à confirmer)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan finalisé soumis à l'ensemble du CCP, par voie électronique, par le Bureau du CCP.
Octobre 2026 (à confirmer)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Discussion du plan finalisé lors de la session spéciale du CCP en octobre 2026.

Budget prévisionnel

36. Comme l'exige le CCP, ce budget prévisionnel donne une idée générale du budget maximum alloué aux travaux du groupe de travail. Une ventilation détaillée sera disponible à la suite des discussions entre les co-facilitateurs et le Bureau.

Postes	Coût estimé (USD)
Consultations multipartites de parties prenantes (entièrement virtuelles - interprétation)	Jusqu'à 40 000
Soutien technique supplémentaire au groupe de travail (voir Annexe 1)	Jusqu'à 75 000
Rédacteur de rapport (45 jours)	Jusqu'à 30 000
Tout autre dépense nécessaire	Jusqu'à 55 000
Total	200 000

Annexe 1 : Questions que le groupe de travail doit prendre en compte dans le cadre de la réalisation des quatre résultats attendus

Pour s'assurer que la transition et l'intégration de l'ONUSIDA se déroulent de manière ordonnée et responsable et qu'elles préservent les fonctions essentielles, le groupe de travail examinera les dimensions programmatique, opérationnelle, politique, de gouvernance et financière définies par le Bureau du CCP dans son document UNAIDS/PCB (57)/25.31.1. Le groupe de travail devra examiner les questions suivantes et formuler des recommandations à leur sujet :

1. Questions programmatiques

1.1. *Élaborer une théorie du changement en matière d'intégration*

- Formuler une théorie du changement pour guider le processus de transition et d'intégration, en veillant à ce que les futurs arrangements institutionnels, y compris les modèles basés sur des plateformes, préservent, améliorent et assurent de manière appropriée les fonctions essentielles à l'appui de la lutte contre le VIH, sans lacunes ni fragmentations.
- Identifier les risques inhérents à l'intégration et proposer des stratégies d'atténuation pour garantir la redevabilité des Nations unies dans la poursuite de l'exécution du mandat en matière de VIH.
- Définir comment la théorie du changement étayera la prise de décision et le calendrier de la conception du programme, l'engagement des parties prenantes et les arrangements opérationnels.
- Tenir compte des enseignements tirés d'autres efforts d'intégration/de transition (par exemple, mais pas uniquement : GPA à l'ONUSIDA, STOP TB et RBM hébergés par l'UNOPS, etc.) et examiner d'autres approches de fusion et de transformation envisagées dans le cadre de l'architecture/écosystème de la santé mondiale au sens large.

1.2. *Mandat de sauvegarde et fonctions de gouvernance*

- Analyser comment les éléments essentiels du rôle de l'ONUSIDA mandaté par l'ECOSOC – notamment le leadership mondial, la promotion d'un consensus sur les approches politiques et programmatiques, le suivi des tendances et la redevabilité quant aux objectifs en matière de VIH ; la mobilisation politique et sociale ; le renforcement des capacités nationales et du système des Nations Unies ; et l'engagement significatif et mesurable de la société civile, y compris des personnes vivant avec le VIH et des populations clés – peuvent être préservés et sauvegardés après l'intégration.
- Identifier les futurs arrangements institutionnels (par exemple, hébergement, mécanismes de coordination) les mieux adaptés au maintien de ces fonctions, y compris les considérations relatives à la transition partielle ou intégrale des fonctions du Secrétariat de l'ONUSIDA vers une plateforme hébergée par une entité multilatérale. Identifier les fonctions qui peuvent être transférées à des partenaires et à des entités extérieures au système des Nations unies, ainsi que les principes directeurs et les conditions dans lesquelles de tels transferts devraient avoir lieu.
- Déterminer les exigences juridiques et de gouvernance nécessaires pour éviter la fragmentation et garantir que les communautés, la société civile et les États membres continuent à façonner de manière significative la gouvernance mondiale en matière de sida, notamment en préservant un conseil mandaté par les Nations unies incluant les communautés touchées par le VIH, y compris les

¹ https://www.unaids.org/sites/default/files/2025-11/PCB57_Update_On_ROM_EN_1.pdf

personnes vivant avec le VIH, affectées par le VIH et exposées au risque d'infection, dans l'élaboration des politiques et la prise de décision.

- Définir les éléments de gouvernance non négociables nécessaires pour préserver le leadership et la prise de décision communautaires et veiller à ce que la transformation et l'intégration ne restreignent pas l'engagement, le leadership et la prise de décision de la société civile.

1.3. Assurer une gestion et une redevabilité mondiales à l'avenir

- Recommander des mécanismes pour maintenir la gestion de la stratégie mondiale de lutte contre le sida et de la déclaration politique des Nations unies sur le sida après la transition et l'intégration, en soutenant la redevabilité des États membres et en veillant à ce que des progrès soient accomplis dans la réalisation des objectifs et des engagements en matière de lutte contre le VIH.
- Identifier des options en faveur d'arrangements qui faciliteraient un leadership et une coordination crédibles au niveau mondial, d'une manière inclusive ; et comment le Secrétariat de l'ONUSIDA peut être transformé en une plateforme avec des arrangements relatifs à l'hébergement adéquats qui garantissent l'autonomie opérationnelle, supervisée par un Conseil mandaté par les Nations Unies comprenant des membres de la société civile.

1.4. Définir la compilation post-transition de données et d'éléments probants, y compris de données et d'éléments probants générés par les communautés, pour rendre compte des progrès accomplis vers l'élimination du sida et la pérennisation de ces progrès.

- Proposer des arrangements pour garantir que des données et des éléments probants multisectoriels de haute qualité sur le VIH - y compris des données financières, épidémiologiques, issues des sciences sociales, de la politique et des communautés - ainsi que des rapports sur les progrès réalisés au niveau mondial ; soient préservés dans les futurs arrangements institutionnels soutenus par un financement.
- Recommander des garanties permettant de garantir que la fonction d'information stratégique soit maintenue :
 - Capacité adéquate à aider les pays à produire des données multisectorielles de haute qualité, comparables et exhaustives sur leur épidémie de VIH et leur lutte ;
 - Processus d'examen des données propres à chaque pays et dirigés par les pays eux-mêmes ;
 - Production de données et d'éléments probants à l'initiative de la communauté ;
 - Méthodes de validation et de triangulation des données épidémiologiques et financières actuellement propres à l'ONUSIDA ;
 - Indépendance technique ; et
 - Normes de comparabilité mondiale essentielles au suivi des cibles et objectifs de lutte contre le VIH à l'horizon 2030.

1.5. Évaluer les implications pour les parties prenantes et l'intégration du système

- Examiner les implications de l'intégration pour les communautés, la société civile, les gouvernements, les universités, les entités confessionnelles, les chercheurs, les partenaires financiers (par exemple, le Fonds mondial, le GHSD/PEPFAR) et le secteur privé ; et en tenir compte dans la conception de la nouvelle structure et des nouveaux arrangements institutionnels proposés.

1.6. Préserver la continuité et l'assistance technique

- Recommander des modèles qui permettront le maintien d'un soutien ininterrompu aux programmes et aux services pendant et après la transition.
- Évaluer quelles entités actuelles du Programme commun fournissent un soutien technique essentiel et comment leurs capacités peuvent être maintenues et, si possible, renforcées.
- Proposer des mécanismes pour garantir des ressources adéquates et dédiées ainsi qu'un soutien technique et politique aux populations clés et groupes vulnérables, ainsi qu'à leur engagement significatif dans la lutte contre le sida.

1.7. Renforcer le leadership et le plaidoyer sur les droits humains, l'égalité des genres, les systèmes communautaires et les réponses menées par les communautés

- Faire des recommandations quant à la manière dont le leadership, le plaidoyer et l'exécution des programmes sur les droits humains, l'égalité des genres et la décriminalisation seront protégés et financés pendant et après l'intégration.
- Identifier les risques associés à la régression globale des droits et proposer des mécanismes pour préserver les acquis, en particulier pour les populations prioritaires et clés.

1.8. Promouvoir et ancrer le leadership communautaire

- Proposer des actions pour la poursuite du soutien des Nations unies à la promotion des systèmes communautaires et du leadership communautaire à tous les niveaux de la lutte contre le VIH, conformément aux domaines clés énumérés dans la stratégie mondiale de lutte contre le sida approuvée par le CCP en décembre 2025.
- Identifier les mécanismes de responsabilité communautaires qui doivent rester intacts ou être développés pendant et après la transition, et qui exigent des futurs hôtes qu'ils s'engagent à les mettre en place et à les financer.

1.9. Déterminer les options pour l'intégration de la présence dans les pays

- Tirer les leçons des évaluations du placement des conseillers VIH dans les bureaux des CR et analyser les options d'intégration des bureaux nationaux du Secrétariat de l'ONUSIDA dans le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies.
- Examiner des modèles alternatifs – à l'intérieur ou à l'extérieur du système de CR, y compris des modèles hébergés par des Coparrainants, par exemple le Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH présidé par des Coparrainants à tour de rôle – pour maintenir les fonctions essentielles et le soutien aux dispositifs de lutte nationaux.

2. Questions opérationnelles et arrangements transitoires

2.1. Élaborer un cadre de transition opérationnelle

- Définir les exigences opérationnelles et les séquences nécessaires pour soutenir le processus d'intégration, y compris l'alignement sur le statut en vigueur du personnel des Nations unies, les politiques organisationnelles actuelles et les cadres de transition à l'échelle du système des Nations unies.
- Réaliser une évaluation des effectifs actuels, des dispositions contractuelles et des capacités de la main-d'œuvre, et déterminer les actions de planification des RH nécessaires pour soutenir une transition ordonnée et préserver l'expertise critique et le savoir-faire institutionnel qui sous-tendent les fonctions essentielles et l'impact mondial de l'ONUSIDA. Veiller à ce que l'évaluation comprenne

l'identification des rôles et fonctions clés pour maintenir la crédibilité mondiale et la confiance des divers partenaires dans la lutte contre le VIH, et proposer des arrangements durables pour les préserver pendant la transition.

- Sur la base de l'évaluation, proposer des modèles de redéploiement au sein du système de développement des Nations unies.
- Identifier les protections et les mesures relatives au devoir de diligence qui doivent être maintenues pour l'ensemble du personnel et du personnel affilié pendant la transition, et préciser comment elles seront mises en œuvre ; proposer des protections spécifiques pour le personnel vivant avec le VIH, en garantissant un accès ininterrompu aux soins médicaux essentiels.
- Identifier et évaluer les obligations liées aux ressources humaines qui subsisteront après l'intégration, notamment les pensions, les indemnités de départ, l'assurance maladie après la cessation de service, le traitement des affaires juridiques et les mécanismes de redevabilité. Proposer des mécanismes de gestion et de financement de ces obligations dans le respect des politiques et des exigences fiduciaires des Nations unies.

2.2. Continuité et efficacité opérationnelles

- Analyser les systèmes opérationnels, les processus et l'infrastructure nécessaires pour assurer la continuité des fonctions du Secrétariat pendant la phase de transition, et définir les modalités de fonctionnement de la future plateforme.
- Déterminer comment les fonctions essentielles – notamment la coordination, la gestion des données, les services administratifs et l'exploitation des systèmes – peuvent se poursuivre, sans interruption, pendant la période de transition.
- Identifier les mesures de rentabilité et les ajustements opérationnels nécessaires pour soutenir le modèle intégré.
- Établir une évolution convenue, trimestre par trimestre, des ressources humaines au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA et des Coparrainants pour l'ensemble de la période de transition vers une mise en œuvre complète.

2.3. Alignement et harmonisation du système des Nations unies

- Examiner les cadres, protocoles et précédents du système des Nations unies relatifs à l'intégration organisationnelle, et déterminer comment ils peuvent être appliqués au programme commun.
- Recommander des mécanismes d'harmonisation des arrangements opérationnels avec le système du coordinateur résident et avec les entités des Nations unies concernées, en tenant également compte des contraintes liées à la capacité et à l'exécution du programme lors de l'évaluation de la viabilité des options.
- Identifier les possibilités de services partagés, d'accords communs relatifs aux services de soutien ou de plates-formes opérationnelles communes pour une plus grande efficacité.

2.4. Séquencement et feuille de route pour la mise en œuvre

- Élaborer une feuille de route opérationnelle claire avec des critères, des séquences, des étapes, des responsabilités et des dépendances.
- Identifier les risques et proposer des mesures d'atténuation, des dispositifs de surveillance et de suivi.

3. Questions politiques et de gouvernance

3.1. Architecture de gouvernance et modèles de surveillance

- Examiner les structures de gouvernance actuelles mandatées par le CCP et évaluer comment chaque fonction de gouvernance (surveillance, redevabilité, recherche de consensus, mobilisation politique, suivi, gestion normative) devrait être préservée ou adaptée dans un contexte post-intégration.
- Identifier et évaluer les modèles de gouvernance utilisés dans des contextes comparables du système des Nations unies, en déterminant quels éléments peuvent être pertinents ou adaptables à la lutte mondiale contre le VIH.
- Définir les futurs éventuels mécanismes de surveillance impliquant l'ECOSOC, les organisations ou programmes hôtes alternatifs, les États membres, les communautés, la société civile et les Coparrainants, en veillant à ce que la prise de décision reste transparente, inclusive et équitable.
- Définir comment les communautés et la société civile (y compris les populations clés et les réseaux de personnes vivant avec le VIH) seront incluses dans les futures structures de gouvernance et de mise en œuvre.

3.2. Risques, garanties et mécanismes de redevabilité liés à la gouvernance

- Identifier les risques politiques et de gouvernance associés à l'intégration – par exemple la perte de clarté des mandats, la fragmentation des responsabilités, la diminution de la redevabilité, la réduction de l'engagement de la société civile – et proposer des stratégies d'atténuation.
- Recommander des systèmes de redevabilité solides (par exemple, des examens des progrès réalisés, des mécanismes de surveillance indépendants, un suivi de la communauté et de la société civile) afin de préserver les droits humains, l'égalité des genres et l'inclusion des populations clés.
- Proposer des mécanismes visant à garantir une redevabilité claire en matière de résultats dans l'ensemble des agences des Nations unies participant à la lutte contre le VIH.

3.3. Définir les rôles et les mandats des institutions après l'intégration

- Analyser comment les mandats actuellement détenus par le Programme commun (par exemple, la coordination mondiale, la détention de données multisectorielles, la mobilisation politique, l'orientation normative, la promotion du leadership communautaire) seraient distribués ou consolidés dans le cadre de nouveaux arrangements institutionnels. Veiller à ce que l'analyse porte entre autres sur la question de savoir si chaque fonction/mandat est partiellement ou totalement maintenu et exécuté de manière optimale : (a) centralisés dans une plateforme ; (b) redistribués ou transférés aux Coparrainants ; ou (c) faisant partie d'un arrangement externe / hors ONU, notamment au sein de systèmes nationaux.
- Proposer une délimitation claire des rôles afin d'éviter les doubles emplois et les lacunes dans le leadership mondial en matière de VIH et le soutien à la lutte contre cette maladie.
- Identifier l'entité ou le mécanisme le mieux placé pour servir d'organisateur ou de plateforme de coordination pour l'engagement du système des Nations unies dans la lutte contre le VIH, y compris la possibilité d'une plateforme hébergée.

3.4. Harmonisation avec les processus et réformes du système des Nations unies

- Examiner les liens entre le processus de transition et les réformes actuelles du système de développement des Nations unies, y compris l'alignement sur les

structures des coordinateurs résidents, les plateformes de collaboration régionale et les cadres de redevabilité à l'échelle du système.

- Proposer des mécanismes politiques et de gouvernance qui favorisent la cohérence avec les discussions sur l'avenir de l'architecture de la santé mondiale, y compris la préparation aux pandémies, la couverture sanitaire universelle et les mécanismes de protection des droits humains.

4. Questions financières, y compris la mobilisation des ressources à venir

4.1. Calcul exhaustif du coût de la transition et de l'intégration

- Élaborer une estimation complète et transparente des coûts pour tous les aspects de la transition et de l'intégration, y compris la continuité du programme, les changements opérationnels, les ajustements de la présence dans les pays, les transitions en matière de RH, les systèmes informatiques, les responsabilités juridiques et la gestion du changement.
- Identifier les inducteurs de coûts, les fourchettes de coûts ainsi que les scénarios les plus favorables, les scénarios moyens et les plus défavorables, en utilisant les pratiques de modélisation financière acceptées par les Nations unies.
- Déterminer quelles sont les dépenses uniques, par rapport aux dépenses récurrentes, associées à la transition.

4.2. Examen fiduciaire indépendant et audit financier préalable

- Évaluer les risques fiduciaires liés à la transition, y compris l'évaluation des actifs, du passif, les contrôles internes et la viabilité financière des futurs arrangements potentiels en matière d'hébergement.
- Intégrer les résultats de tout examen fiduciaire indépendant des finances de l'ONUSIDA.
- Veiller à ce que toutes les recommandations finales soient fondées sur un audit financier préalable.

4.3. Gestion des actifs, du passif et des obligations financières

- Examiner toutes les obligations financières existantes et déterminer les modalités de leur gestion.
- Proposer des mécanismes de transfert, de cession ou de consolidation des actifs.
- Identifier les obligations qui resteraient à la charge d'une future plateforme, celles qui incomberaient à l'entité qui l'hébergerait et celles qui devraient être transférées avec les fonctions assumées par une autre entité (au sein ou en dehors du système des Nations unies). L'évaluation doit clairement distinguer les obligations liées aux fonctions conservées dans la plateforme et celles liées aux fonctions délocalisées.

4.5. Mobilisation des ressources et futurs modèles de financement pour les accords de post-intégration

- Évaluer des modèles de financement à long terme viables pour garantir un soutien durable :
 - Coordination mondiale de la lutte contre le VIH ;
 - Gestion de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida ;
 - Données, y compris les données générées par la communauté, et des systèmes de comptes-rendus ;

- Soutien à la transformation et à l'intégration de la lutte contre le VIH dans les pays afin de garantir la viabilité à long terme ;
 - Ripostes initiées par les communautés ;
 - Travail sur les droits humains et l'égalité des genres ;
 - Soutien aux pays par l'intermédiaire du système de CR ou d'autres plateformes.
- Identifier les entités des Nations unies ou les mécanismes externes qui pourraient servir de canaux de financement ou d'hôtes.
 - Proposer des conditions de gouvernance et de redevabilité qui devront accompagner le modèle de financement choisi.
 - Recommander un mécanisme de suivi des engagements des donateurs tout au long de la période de transition.

4.6. Mesures relatives à la gouvernance financière, la transparence et la redevabilité

- Recommander des structures de contrôle financier afin d'accompagner aussi bien l'architecture de transition que l'architecture post-intégration.
- Proposer des prérequis en matière de rapports, des mécanismes d'audit et des normes de transparence, y compris concernant la prévention et la réponse à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels, afin de maintenir la confiance des États membres et des donateurs.
- Déterminer comment le CCP ou l'organe de gouvernance qui lui succédera recevra et examinera les rapports financiers pendant et après la transition.

4.7. Évaluation des risques financiers et plan d'atténuation

- Identifier les risques financiers liés au processus de transition, notamment le sous-financement, les dépassements de coûts éventuels futurs, le passif non financé, la volatilité des devises et les perturbations du financement des programmes.
- Proposer des stratégies d'atténuation, des mesures d'urgence et des déclencheurs financiers pour la surveillance du CCP.
- Hiérarchiser les risques en fonction de leur probabilité et de leur impact afin d'éclairer la prise de décision.

4.8. Feuille de route du financement de la transition

- Élaborer une feuille de route du financement, étape par étape et assortie d'un calendrier, décrivant les ressources requises par trimestre, les contributions attendues des donateurs, l'enchaînement des actions financières et les approbations fiduciaires ;
- Aligner l'élaboration de la feuille de route sur les échéances des rapports du groupe de travail de juin 2026 (intermédiaire) et d'octobre 2026 (final).

Annexe 2 : Extraits du rapport de la 57^e réunion du CCP

1.3 Rapport de la Directrice exécutive

1. Winnie Byanyima, Directrice exécutive du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), a souhaité la bienvenue aux délégués et remercié le gouvernement brésilien qui a accepté d'héberger la réunion à Brasilia.

2. Après avoir fait l'éloge du programme brésilien de lutte contre le VIH, elle a déclaré que le CCP se réunissait à un moment de grande perturbation et de changement des réalités financières qui affectent la lutte contre le VIH et le travail du Programme commun dans le monde entier. Cela affecte l'accès des personnes aux services de lutte contre le VIH. Plus de deux millions d'adolescentes et de jeunes femmes ont été privées de services de santé essentiels et les organisations communautaires ont été dévastées, a-t-elle déclaré lors de la réunion. Les enjeux étaient incroyablement élevés, a-t-elle dit.
3. Elle a indiqué aux participants que la réunion examinerait la nouvelle Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2026-2031, qui fixe des objectifs ambitieux. L'inaction n'est pas une option, a-t-elle souligné. Si le monde n'atteint pas ces objectifs, quelque 3,3 millions de personnes supplémentaires contracteront le VIH d'ici à 2030.
4. L'ONUSIDA est né dans une situation de crise, a-t-elle déclaré, et il s'est radicalement adapté à plusieurs reprises pour répondre aux besoins liés à l'évolution de la pandémie de sida. Il pourrait recommencer. En 1996, a-t-elle rappelé au Conseil, près de sept millions de personnes étaient mortes du sida et 20 millions de personnes vivaient déjà avec le VIH, la plupart en Afrique. Les experts prédisaient un impact potentiellement catastrophique, alors que le point de vue conventionnel était que la thérapie antirétrovirale généralisée (ART, qui est devenue disponible dans les pays à revenu élevé en 1996) ne pouvait pas être mise en œuvre dans les pays à revenus faibles ou moyens.
5. À l'époque, poursuit-elle, la réponse des Nations unies (ONU) était trop médicalisée et fragmentée. Le Programme commun a été créé par le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) pour assurer la direction et la coordination au niveau mondial, mobiliser une réponse multisectorielle, rassembler les acteurs, impliquer les communautés et fournir des informations stratégiques afin de renforcer et maintenir les actions nationales sur la bonne voie et en rendre compte.
6. Cette approche a donné d'excellents résultats, a déclaré la Directrice exécutive. Le monde n'a jamais été aussi proche de l'élimination du sida puisque 77 % des personnes vivant avec le VIH bénéficient d'un traitement antirétroviral. La lutte mondiale contre le VIH a permis de sauver près de 27 millions de vies, les nouvelles infections dues au VIH ont été réduites de 61 % par rapport au pic de 1996 et les décès liés au sida ont été réduits de 70 % par rapport au pic de 2004.
7. Mais le sida est toujours là, a prévenu Mme Byanyima. En 2024, il y aura 1,3 million de nouvelles infections et 670 000 décès liés au sida, qui pourraient tous être évités. Quelque 9,2 millions de personnes séropositives attendent toujours un traitement et les nouvelles infections augmentent dans plusieurs régions, notamment en Amérique latine, où 120 000 personnes auront contracté le VIH en 2024.
8. Elle a déclaré que le monde était confronté à une crise liée à un manque important de financement pour les Nations unies, associé à l'instabilité géopolitique, aux conflits et aux changements de programmes politiques entraînant de grandes perturbations. Le Programme commun a été ajusté en fonction de la vision définie dans le cadre du processus UN80 afin de l'adapter à l'avenir, a-t-elle déclaré. Cela a été fait tout en préservant les cinq éléments clés qui sont essentiels à la réussite : l'ambition politique ; la promotion de l'innovation ; la fixation d'objectifs audacieux et le suivi des progrès réalisés ; l'assurance que la réponse est multisectorielle ; et la garantie d'une gouvernance inclusive avec la société civile et les communautés.
9. L'objectif était de mettre en place des plans de financement clairs afin de garantir que chacun de ces cinq éléments soit correctement sauvegardé et que les Nations unies n'abandonnent pas leur rôle dans la lutte contre le sida. Mme Byanyima a ensuite

abordé plus en détail chacun des cinq éléments, ainsi que les efforts déployés à l'échelle mondiale, y compris au sein des Nations unies, pour créer les moyens de vaincre la pandémie.

10. Elle a rappelé à l'auditoire que le Brésil avait été l'un des premiers pays à revenus faibles ou intermédiaires à offrir un traitement antirétroviral gratuit, une décision qui avait inspiré un mouvement mondial visant à offrir un traitement gratuit à tous ceux qui en avaient besoin. Elle a félicité l'Afrique du Sud et le Brésil pour leurs initiatives visant à promouvoir la production locale d'antirétroviraux (ARV) et d'autres médicaments essentiels, et à les rendre abordables. Elle a décrit les mesures prises récemment pour obtenir des prix plus abordables pour les ARV à longue durée d'action et pour la fabrication d'ARV génériques et d'autres produits liés au VIH. Après avoir évoqué les grandes promesses de la prophylaxie pré-exposition (PrEP) à longue durée d'action et les dispositions prises pour fournir ces versions à des prix abordables, Mme Byanyima a fait remarquer que la plupart des pays d'Amérique latine avaient malheureusement été exclus de ces dispositions.
11. Rappelant au CCP qu'on estime à 12 millions le nombre d'Africains morts du sida même après la mise au point d'un traitement antirétroviral, elle a déclaré que le Programme commun travaillait avec diligence avec les gouvernements afin qu'ils utilisent leurs lois pour faciliter la production générique d'antirétroviraux, et avec les entreprises pour qu'elles accordent des licences et transfèrent des technologies vitales. L'ONUSIDA a également travaillé avec des bailleurs de fonds et des innovateurs d'envergure mondiale afin de garantir une solide réserve de nouvelles technologies.
12. En plus de contribuer à élargir l'accès aux technologies et aux services, l'ONUSIDA a stimulé et soutenu l'innovation, a déclaré la Directrice exécutive. En forgeant des partenariats, il a aidé la lutte contre le VIH à sortir les traitements des hôpitaux et à les introduire dans les communautés. Il a inspiré des innovations, facilité et négocié des accords pour rendre largement accessibles des avancées technologiques telles que les ARV à longue durée d'action.
13. Mme Byanyima a déclaré qu'une autre dimension essentielle du travail du Programme commun consistait à définir des objectifs ambitieux et à suivre les progrès accomplis dans leur réalisation. En 2011, elle a lancé le Plan mondial pour l'élimination de la transmission verticale du VIH, qui fixe des objectifs et des actions clairs, l'ONUSIDA assurant le suivi des progrès accomplis. En 2015, les nouvelles infections par le VIH chez les enfants avaient été réduites de moitié et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avait commencé à certifier les pays qui répondaient aux critères d'élimination. Elle a indiqué que le Brésil venait tout juste d'être certifié pour l'élimination de la transmission verticale, ce qui en fait le premier pays de plus de 100 millions d'habitants à atteindre cet objectif.
14. En 2014, a-t-elle rappelé, seulement 66 % des personnes qui savaient qu'elles vivaient avec le VIH bénéficiaient d'un traitement antirétroviral. En 2016, le Programme commun a fixé les objectifs 90-90-90, ce qui a nécessité de nouvelles méthodes de collecte et d'analyse des données relatives au dépistage et au traitement. L'initiative a fonctionné. En 2025, sept pays, dont certains présentant des taux de VIH très élevés, avaient déjà atteint les objectifs de 95-95-95 fixés en 2021.
15. Sans ces objectifs et les données permettant de suivre les progrès accomplis, il n'y aurait ni lutte mondiale contre le VIH ni redevabilité, a déclaré Mme Byanyima au CCP. Chaque année, l'ONUSIDA publie le rapport de données, faisant autorité, qui suit les progrès de la pandémie mondiale de sida dans les pays ainsi que la lutte contre cette maladie ; un rapport qui guide la lutte à l'échelle mondiale.

16. Le Programme a garanti une réponse multisectorielle au niveau mondial et national, a-t-elle poursuivi. Dans de nombreux pays, l'infrastructure de lutte contre le VIH a constitué l'épine dorsale de la riposte au COVID-19, a-t-elle déclaré. Même avec des ressources réduites et dans un environnement politique complexe, l'action multisectorielle est restée essentielle pour la réussite de la lutte contre le VIH.
17. Une gouvernance inclusive est également essentielle, a-t-elle déclaré. Les réponses au VIH ont été élaborées par des personnes vivant avec le VIH et leurs communautés ; elles ont dépassé le déni qui entravait les réponses et ont contribué à l'élaboration de programmes nationaux ancrés dans les expériences et les besoins des communautés. L'ONUSIDA a été créé pour refléter cette approche. Son engagement auprès des communautés a été au cœur de sa réussite, tout comme les synergies qu'elle a créées avec les gouvernements, les donateurs, les agences des Nations unies et d'autres partenaires. La question, a déclaré Mme Byanyima, est de savoir si le reste du système des Nations unies est prêt et capable de poursuivre ce travail.
18. Elle a rappelé au CCP que le Programme commun s'était transformé bien avant la crise actuelle. Elle a fait remarquer que le Secrétaire général des Nations unies avait récemment proposé une voie accélérée, tandis que le CCP avait accepté une feuille de route en deux phases, tout en reconnaissant l'appel du Secrétaire général en faveur d'un calendrier plus ambitieux.
19. La Directrice exécutive a indiqué que la première phase de la transition de l'ONUSIDA était en cours et qu'elle s'achèverait d'ici avril 2026. Il s'agissait de passer à un modèle avec six Coparrainants « chefs de file », de réduire le personnel du Secrétariat de 55 %, de diminuer fortement les coûts, de réduire l'empreinte nationale et d'intégrer les fonctions de l'ONUSIDA dans le système des coordonnateurs résidents dans 20 pays. Il s'agit d'un processus douloureux et difficile, a-t-elle déclaré, en remerciant l'ensemble du personnel de l'ONUSIDA pour son engagement et son professionnalisme dans des circonstances très éprouvantes.
20. L'ambition globale du Secrétaire général pour l'UN80 est réalisable, a déclaré Mme Byanyima. L'ONUSIDA pourrait guider la lutte contre le VIH tout au long de la deuxième phase de changement, tout en assurant la transition des fonctions de l'ONUSIDA vers le système des Nations unies au sens large et au-delà. Mais elle a insisté sur le fait qu'il était essentiel de préserver les progrès accomplis, d'empêcher tout retour en arrière et de tenir la promesse de mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique.
21. Ce n'était pas le moment de s'en aller, a déclaré Mme Byanyima au CCP. Trois décennies de travail acharné, des milliards de dollars et d'innombrables négociations ont été investis, et le monde ne peut pas abandonner les résultats obtenus ou le travail qui reste à faire. Elle a déclaré que les conditions préalables pour que la lutte perdure étaient claires : ambition politique, innovation, fixation d'objectifs et suivi des progrès, action multisectorielle et gouvernance avec la société civile et les communautés. Au fur et à mesure, l'ONUSIDA a surmonté les obstacles et transformé la lutte contre le VIH pour les personnes vivant avec le VIH, affectées par le VIH et exposées au risque d'infection.
22. Après avoir rappelé que l'année 2025 marquait le 40^e anniversaire de la lutte contre le VIH au Brésil, Mme Simao a invité les participants à faire part de leurs commentaires. Les membres et les observateurs ont remercié la Directrice exécutive pour ce rapport opportun qui donne à réfléchir et décrit avec précision le rôle de l'ONUSIDA dans les réalisations de la lutte contre le VIH, aux côtés des communautés, des gouvernements, des donateurs et d'autres partenaires.

23. Les intervenants ont convenu que la lutte mondiale contre le VIH était à la croisée des chemins. Les décisions prises aujourd'hui façonneront la lutte pendant au moins toute la prochaine décennie, ont-ils déclaré. La réunion actuelle du CCP est cruciale : il faut se mettre d'accord sur la manière de faire évoluer le rôle des Nations unies dans la lutte.
24. Les intervenants ont félicité le Programme commun pour son leadership mondial en faveur d'une lutte contre le VIH centrée sur l'être humain et ont salué ses réalisations. Le Secrétariat a été remercié pour son leadership tourné vers l'avenir dans la recherche d'une réponse efficace et durable au VIH. De grands progrès ont été réalisés, mais la lutte contre le sida est loin d'être terminée, ont-ils déclaré ; en fait, elle est gravement menacée.
25. De nouvelles infections à VIH ont continué à apparaître ; des millions de personnes n'ont pas reçu de traitement contre le VIH, en particulier les enfants et les populations clés ; les barrières structurelles, les inégalités, la stigmatisation et la discrimination ont bloqué l'accès aux services ; les droits de l'homme ont fait l'objet d'attaques constantes ; et le financement externe a été en chute libre (affectant en particulier la prévention et les réponses communautaires). Tout cela s'est produit dans un paysage mondial de la santé et du développement qui évolue rapidement et dans un contexte de conflits, de déplacements et d'inégalités croissantes qui affectent le plus les pays disposant de ressources limitées.
26. L'investissement des donateurs reste vital pour les programmes catalytiques, les innovations et pour atteindre les populations les plus marginalisées, ont déclaré les intervenants, tout en reconnaissant que l'ère de la dépendance à l'égard des donateurs était en train de prendre fin. Des pays ont dû agir immédiatement pour maîtriser l'épidémie et réduire les coûts à long terme pour leurs systèmes de santé. S'ils tardaient à agir, il leur fallait des années et des ressources beaucoup plus importantes pour atteindre cet objectif. Mais tous les pays n'ont pas été en mesure de le faire rapidement, ont déclaré les intervenants au CCP. L'Allemagne a annoncé qu'elle apportait une contribution supplémentaire de 700 000 euros en financement de base et de 1 million d'euros en financement secondaire.
27. Le monde ne peut pas prendre le risque de reculer, ont déclaré les intervenants. Si les fondements de la lutte contre le VIH devaient continuer à s'affaiblir, les coûts humains et financiers augmenteront considérablement, ont-ils averti.
28. Il était nécessaire de trouver une voie de transition claire pour l'intégration durable de l'ONUSIDA dans le système des Nations unies et au-delà. Elle devait surtout préserver un leadership fort pour faire avancer la lutte à l'échelle mondiale. Les intervenants ont insisté sur le fait que les réformes et les changements doivent renforcer, et non compromettre, la lutte mondiale contre le VIH.
29. Ils ont rappelé à l'assemblée que de nombreuses forces et opportunités étaient à portée de main. Le monde disposait des outils nécessaires pour mettre fin au sida, de nouvelles innovations telles que les antirétroviraux à longue durée d'action étaient disponibles et de nouvelles méthodes efficaces de prestation de services étaient utilisées. Il y a de plus en plus de pays à la tête de réponses nationales et les communautés restent déterminées à jouer leur rôle crucial. La nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida pour 2026-2031 présentait une vision tournée vers l'avenir et la prochaine réunion de haut niveau sur le sida, ainsi que la déclaration politique, étaient autant d'occasions de réaffirmer l'engagement mondial à atteindre les objectifs de lutte contre le sida pour 2030.
30. Les intervenants ont déclaré qu'il existait une dynamique pour repenser le financement de la santé publique et de la lutte contre le VIH. Ils ont vu dans la transformation du

Programme commun l'occasion de s'appuyer sur des décennies d'enseignements tirés de la lutte contre le VIH et de tracer une voie qui serait dirigée par les pays, centrée sur les personnes, fondée sur des données probantes et axée sur l'impact et la durabilité.

31. Dans le même temps, les orateurs ont rappelé que l'engagement politique, l'innovation, les systèmes de données solides et le leadership des communautés étaient au cœur des réalisations de la lutte contre le VIH et qu'ils devaient être protégés. L'expérience a montré que des réponses efficaces au VIH nécessitaient un leadership gouvernemental aligné sur des partenariats à travers la société, une mobilisation prévisible et transparente des ressources nationales, des accords de financement pour aider les organisations communautaires à faire ce qu'elles font le mieux, des données solides et des mécanismes de redevabilité, ainsi que des réformes juridiques et politiques pour éliminer les obstacles à l'accès aux services.
32. Pour terminer, les intervenants ont déclaré que les gouvernements, les communautés et la société civile étaient les principaux moteurs des progrès réalisés par les pays dans la lutte contre la pandémie de sida. En planifiant la transition de l'ONUSIDA, les Nations unies ont dû veiller à soutenir ces acteurs. L'avenir de la lutte contre le VIH devrait s'articuler autour des besoins des personnes vivant avec et affectées par le VIH, en particulier les populations clés et prioritaires, et s'appuyer sur les droits humains.
33. Les membres et les observateurs ont unanimement réaffirmé leur soutien massif au Programme commun. Ils ont déclaré que l'ONUSIDA était plus qu'un « programme des Nations unies parmi d'autres » : il s'agit d'une plateforme unique qui ancre le leadership communautaire, coordonne l'ensemble du système des Nations unies et maintient l'équité et les droits au centre de la lutte contre le VIH. Son soutien technique et son rôle de rassembleur ont été essentiels à la réussite de l'action multisectorielle contre le sida.
34. Pour les communautés touchées, l'ONUSIDA revêt une importance particulière, ont déclaré les intervenants. Même dans des environnements juridiques et politiques difficiles, l'organisation est parvenue à préserver un espace de dialogue, à protéger l'accès aux services et à renforcer l'importance des droits humains dans le domaine de la santé publique. À une époque où les ressources se réduisent, où les inégalités augmentent et où les droits humains et l'égalité entre les genres sont constamment remis en question, la perte d'une telle plateforme sans garde-fou constituerait un revers important.
35. Certains membres ont informé les participants de l'évolution récente de leur épidémie de VIH, en soulignant l'importance des programmes de prévention et en décrivant les principales caractéristiques de leurs réponses, les institutions qu'ils ont créées et les approches qu'ils ont adoptées. Ils ont déclaré que l'ONUSIDA soutenait ces institutions et coopérait avec elles depuis 30 ans.
36. Le principal défi consiste à préserver la valeur ajoutée unique de l'ONUSIDA tout en l'intégrant plus profondément dans le système des Nations unies au sens large, ont déclaré les intervenants. Ils ont averti que le fait de procéder sans calendrier transparent, sans mesures d'atténuation et sans vision claire de la manière dont le mandat spécifique et les fonctions essentielles de l'ONUSIDA seront poursuivis, pourrait mettre en péril les progrès durement acquis et laisser de côté les personnes les plus touchées par le VIH et les inégalités.
37. Les intervenants ont insisté sur la nécessité d'un processus de transition fluide, soigneusement géré et répondant aux besoins des communautés touchées. Il est nécessaire que l'atterrissage se fasse en douceur pour le programme commun, afin de

préservé le soutien massif des pays, la redevabilité à l'aide de données et le leadership des communautés, ont-ils déclaré. Pour y parvenir, il faut une approche réaliste, bien échelonnée, fondée sur le partage des responsabilités et attentive aux risques de perturbation.

38. Une transition responsable et claire était essentielle. Les orateurs ont déclaré que la transition devait s'accompagner d'une coopération multilatérale forte et d'un leadership continu, tout en préservant l'intégralité des fonctions de l'ONUSIDA. Outre la division et la réattribution des responsabilités, la transition de l'ONUSIDA a également consisté à assurer la cohérence et la complémentarité. Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de la transition, il était essentiel de ne pas perdre de vue les éléments fondamentaux qui assurent la réussite des actions de lutte contre le VIH. Par exemple, l'appui technique négocié ou fourni par l'ONUSIDA a été d'une importance vitale car les pays ont assumé la pleine responsabilité de leurs actions de lutte à l'échelle nationale.
39. Les membres et les observateurs ont réaffirmé leur soutien aux efforts de réforme plus larges du Secrétaire général des Nations unies, mais ont exprimé leur profonde inquiétude quant à la proposition de clôture accélérée du Programme commun. Ils ont reconnu la nécessité de poursuivre la réforme du système des Nations unies afin d'améliorer l'efficacité et l'impact, mais ont averti que le fait de précipiter la transition de l'ONUSIDA aurait des conséquences négatives majeures sur la lutte contre le VIH à l'échelle mondiale. Les raccourcis aboutiraient à l'effet inverse, ont-ils averti ; l'expérience a montré que des transitions mal planifiées perturbaient les services, affaiblissaient la redevabilité et érodaient la confiance.
40. La transition devrait se faire de manière ordonnée et planifiée, afin de préserver la lutte contre le VIH, tout en étant cohérente avec l'initiative UN80, a-t-on dit au CCP. Les intervenants ont reconnu que cela nécessiterait des décisions et des compromis difficiles, mais que c'était essentiel pour intégrer les capacités uniques de l'ONUSIDA et garantir que les Nations unies conservent un rôle important dans la lutte mondiale contre le VIH.
41. Le CCP a été informé qu'une transition devrait être guidée par plusieurs éléments non négociables : pas d'interruption des services de lutte contre le VIH, pas de perte de leadership communautaire et pas d'affaiblissement de la redevabilité en matière de droits humains. Les décisions doivent être fondées sur des données probantes et ancrées dans les droits humains et l'équité, ce qui implique un engagement significatif avec les communautés touchées ainsi que la protection et la progression des acquis durement gagnés lors de la lutte contre le VIH. Un accès large et équitable aux services et outils de lutte contre le VIH ainsi que la participation significative de la société civile doivent rester des priorités, et les communautés jouent un rôle indispensable, ont déclaré les intervenants. La transformation de l'ONUSIDA doit soutenir les systèmes communautaires et contribuer à leur assurer un espace politique et fiscal à long terme.
42. Les intervenants ont ajouté que la transition devrait être gérée avec soin, transparence et soutien pour le personnel, à tous les niveaux. Ils ont remercié le personnel de l'ONUSIDA pour son engagement constant dans la lutte contre le VIH.
43. Ils ont appelé le Conseil à faire preuve d'un leadership fort et ont déclaré qu'il avait la responsabilité collective de préserver les acquis de la lutte mondiale contre le VIH au fur et à mesure que le programme commun s'intègre dans le système des Nations unies et au-delà. Le Conseil s'est mis d'accord sur un nouveau modèle de fonctionnement pour le Programme commun et sur une vision pour la poursuite de la transformation, ont-ils déclaré : il doit maintenant traduire cette vision en un plan

concret et réaliste.

44. Il est essentiel de disposer d'une feuille de route de transition assortie d'échéances et de mécanismes de redevabilité, ont déclaré les intervenants. Elle devrait préciser quelles fonctions doivent être assumées par quels Coparrainants, en s'appuyant sur leurs propositions concrètes concernant la manière dont ils assumeraient ces fonctions et les capacités requises pour les remplir. La feuille de route devrait également préciser comment les transferts seront gérés, comment les connaissances institutionnelles seront sauvegardées, comment l'implication et la voix de la société civile seront protégées, et comment le processus de transition s'alignera sur les réformes de l'UN80 – ce, en toute clarté concernant les délais, l'accessibilité financière et l'aspect pratique. Il fallait également disposer d'un budget et d'un plan de travail pour jeter les bases d'une phase de mise en œuvre durable et ordonnée.
45. Tout en reconnaissant l'importance d'un processus de planification « commun », certains intervenants ont déclaré que cela devait se faire rapidement : il faut, d'ici à la fin de l'année 2026, un plan assorti d'un calendrier pour la transition complète du programme commun.
46. La création d'un groupe de travail chargé de guider la transition a reçu un large soutien. Un tel groupe devrait être entièrement responsable devant le CCP, ont-ils déclaré. Il devrait avoir un mandat réaliste qui lui permettrait de fournir un plan d'action sur la manière la plus adéquate d'assurer la transition de l'ONUSIDA, tout en préservant les approches et les méthodes qui ont permis de mener à bien la lutte contre le VIH.
47. Les Coparrainants ont rappelé à l'assemblée que les principaux Coparrainants avaient unanimement engagé leurs agences respectives à continuer de contribuer à la lutte contre le VIH, à préserver les progrès et à renforcer l'intégration. Ils ont déclaré prendre note de l'intention d'établir un groupe de travail pour une transition responsable du Programme commun et ont réaffirmé leur engagement envers l'ONUSIDA tout en préservant son héritage de partenariats innovants et efficaces à travers les Nations unies avec les gouvernements, la société civile et d'autres partenaires.
48. L'accent a été mis sur le fait que la solidarité mondiale restait essentielle pendant la transition. Les intervenants ont exhorté les dirigeants politiques à préférer l'équité à la commodité, les personnes aux processus et la pérennisation à long terme plutôt que l'efficacité à court terme. Le monde nous regarde, ont-ils dit, et la vie des personnes vivant avec le VIH et affectées par le virus dépend des choix faits et des décisions prises.
49. Les intervenants ont vivement salué la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida et son approche, notamment le rôle central qu'elle réserve au leadership communautaire. Ils se sont également félicités de l'évolution vers une appropriation et un leadership accrus à l'échelle nationale, notamment grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de feuilles de route sur le développement durable dirigées et contrôlées par les pays. Bien que le soutien international reste important, l'orientation vers des systèmes résilients et dirigés par les pays est à la fois opportune et nécessaire.
50. Un appel a été lancé pour que l'Europe de l'Est et l'Asie centrale restent une région distincte dans la lutte contre le VIH (et ne soient pas fusionnées avec l'Asie-Pacifique en tant que région). Le profil épidémiologique, juridique et politique de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale est totalement différent de celui de l'Asie et du Pacifique, ont-ils expliqué. La fusion des deux régions mettrait en péril l'accès des communautés à un soutien significatif, aux données et aux mécanismes de redevabilité. Elle risquerait

également de créer de nouvelles zones d'ombre géographiques dans la lutte contre le VIH. Le maintien de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale en tant que région autonome, avec du personnel basé sur place, était le seul moyen de mettre en place des accords de transfert appropriés avec la bonne combinaison de Coparrainants et d'autres soutiens pertinents.

51. En réponse, Mme Byanyima a remercié les intervenants pour leurs remarques et leur soutien. Elle a déclaré que la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida pourrait donner un nouvel élan à la lutte visant à mettre fin au sida. Elle a renforcé les approches multisectorielles et centrées sur les personnes et a continué à positionner l'essentiel du travail au niveau national, avec le soutien d'acteurs internationaux et mondiaux.
52. Elle a approuvé les appels à une participation significative de la société civile à tous les aspects de la lutte et de la transition de l'ONUSIDA et a déclaré qu'il était encourageant d'entendre l'engagement des pays à garantir l'accès aux services à tous ceux qui en ont besoin et à maintenir des approches multisectorielles.
53. Elle a souligné que des données fiables et actualisées avaient catalysé et façonné une action efficace et qu'elles étaient donc essentielles à la redevabilité. Les actifs informationnels stratégiques doivent être protégés et ne peuvent être fragmentés, a-t-elle conseillé. Bien que la lutte contre le VIH dépasse le cadre de l'ONUSIDA, le Programme commun a un rôle important et clair à jouer. Même si les douze derniers mois ont presque bouleversé la lutte contre le VIH, il y a des raisons d'espérer, a-t-elle déclaré. L'ONUSIDA s'est trouvé dans une position unique pour relever les défis, alors même qu'il s'engageait dans la voie de la transformation.
54. La Directrice exécutive a rappelé que le Programme commun était entièrement financé par des contributions volontaires. Remerciant les donateurs, elle a déclaré que l'ONUSIDA existait parce que les gouvernements, quel que soit leur niveau de revenus, contribuaient à son financement. Il s'agit d'un programme « à petit budget et à fort impact » qui fonctionne avec prudence, anticipe les crises et y fait face, et reste viable, a-t-elle déclaré au CCP, et qui prend des décisions difficiles pour s'adapter à l'avenir.
55. Mme Byanyima a pris acte des appels lancés à l'ONUSIDA pour qu'il reste présent dans toutes les régions et a assuré à l'assemblée qu'il restait déterminé à préserver les besoins particuliers de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale. Il y a des leçons à tirer de la fermeture des bureaux nationaux lors de la précédente réorganisation, a-t-elle déclaré.
56. La prochaine réunion de haut niveau de l'Assemblée générale marquera un tournant dans la lutte contre le VIH, a-t-elle déclaré. Les décisions prises lors des précédentes réunions de haut niveau ont permis de faire avancer de manière significative la lutte contre le VIH et elle espère que la réunion de juin 2026 adoptera une nouvelle déclaration politique audacieuse assortie d'objectifs ambitieux.
57. En ce qui concerne la transformation du programme commun, la Directrice exécutive a déclaré qu'elle était rassurée par la passion manifestée par les intervenants. Il y a eu un consensus sur le fait que la transformation devait avoir lieu et qu'elle devait être accélérée, a-t-elle déclaré. Toutefois, il était également clair que cela devait être fait de manière responsable, en préservant les éléments essentiels qui avaient permis de mener à bien les réponses mondiales contre le VIH. Des millions de vies dépendent des choix qui sont faits, a-t-elle conclu.
58. L'assemblée a adopté le point de décision.

4. Réflexions sur la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2026-2031

59. Le Président a présenté ce point de l'ordre du jour en rappelant brièvement le contexte de l'élaboration de la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida. Angeli Achrekar, Directrice exécutive adjointe chargée des programmes, et Christine Stegling, Directrice exécutive adjointe chargée des politiques, du plaidoyer et des connaissances, de l'ONUSIDA, ont présenté ce point de l'ordre du jour.
60. Mme Achrekar a déclaré à l'assemblée qu'il était encore possible d'éliminer le sida, malgré les multiples crises et revers. La science et les outils nécessaires existent, et les communautés restent fermement engagées, a-t-elle déclaré. Mais la volonté politique et le financement sont fragiles. Comme elle l'a affirmé, il pourrait s'agir de la dernière occasion pour le monde de mettre fin à la pandémie.
61. Elle a déclaré que la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida représentait un engagement collectif à mettre fin au sida d'ici à 2030. Il ne s'agit pas d'une stratégie où l'on procède « comme d'habitude », a-t-elle souligné. Elle répond à un monde où les crises se chevauchent, où les inégalités se creusent, où l'espace civique se réduit et où de nouveaux chocs sanitaires et économiques se produisent, et elle était axée sur la transformation grâce à des actions décisives.
62. Elle a décrit l'élaboration de la stratégie, qui a nécessité des consultations approfondies avec plus de 5000 personnes et réseaux, ainsi que des enquêtes, des dialogues et des recherches. La stratégie repose sur quatre piliers : un examen à mi-parcours de l'actuelle stratégie mondiale de lutte contre le sida, la définition d'objectifs, des feuilles de route pour la durabilité et des consultations permanentes, a-t-elle expliqué.
63. Mme Achrekar a indiqué au CCP que la stratégie mettait l'accent sur le leadership des pays, la réduction des inégalités et le respect des droits des personnes à accéder à des services et à un soutien en matière de VIH axés sur les personnes, ainsi que sur le leadership des communautés à tous les niveaux de la lutte. Il s'agissait d'atteindre toutes les personnes laissées pour compte, d'assurer la durabilité, de s'engager fermement en faveur des droits humains, de l'égalité des genres, de la décriminalisation et du rôle des communautés en tant que leaders et décideurs ; de mieux s'intégrer dans les programmes plus larges de santé et de développement et de clarifier la chaîne de responsabilité.
64. La stratégie a défini trois priorités fondamentales : le maintien de la lutte contre le VIH, les services axés sur les personnes et le leadership communautaire. Ces priorités s'alignent sur huit domaines de résultats.
65. Les domaines d'action de la Priorité 1 sont axés sur le financement, les systèmes, l'intégration et les données. Pour financer la lutte contre le VIH, les plans stratégiques nationaux doivent être intégrés aux structures nationales pour une lutte nationale cohérente et les sources de financement doivent être diversifiées, a-t-elle expliqué. La lutte contre le VIH doit également être intégrée dans les systèmes de santé communautaires, nationaux et au-delà. L'intégration multisectorielle est vitale, tandis qu'il faut des systèmes de données et d'information solides pour assurer la redevabilité, a-t-elle affirmé.
66. La Priorité 2 concerne les services axés sur les personnes et comporte quatre domaines de résultats, les recommandations se concentrant sur l'élargissement de la prévention, du dépistage, du traitement et des soins essentiels en matière de VIH, ainsi que sur l'amélioration de la prestation des services, a déclaré Mme Achrekar. Ainsi, le Domaine de résultats 4 implique l'intensification de toutes les options éprouvées de prévention du VIH ; le Domaine de résultats 5 appelle à garantir un

accès équitable aux services et aux outils ; et le Domaine de résultats 6 exige des actions visant à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination et à faire respecter les droits humains et l'égalité entre les genres. La Priorité 3 est axée sur le renforcement du leadership communautaire dans la lutte contre le VIH et sur une meilleure intégration des systèmes gérés par les communautés.

67. Mme Stegling a poursuivi la présentation en déclarant que la stratégie permettrait aux pays d'atteindre 16 objectifs principaux en vue de mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique. Certains objectifs sont nouveaux, tandis que d'autres ont été prolongés depuis la précédente stratégie mondiale de lutte contre le sida, car ils n'avaient pas été atteints en 2025. La nouvelle stratégie vise à fournir aux personnes les services de traitement et de prévention du VIH dont elles ont besoin, dans un environnement sûr et favorable.
68. Elle a expliqué que l'élimination du sida était définie comme une réduction de 90 %, par rapport à 2010, du nombre de personnes qui contractent le VIH et meurent de causes liées au sida. La réalisation des objectifs stipulés dans la stratégie mettrait la plupart des pays à portée de cet objectif et permettrait d'éviter 3,3 millions de nouvelles infections par le VIH et 1,5 million de décès liés au sida d'ici à 2030.
69. Mme Stegling a déclaré qu'environ 22 milliards de dollars étaient nécessaires chaque année jusqu'en 2030 dans les pays à faibles revenus et à revenus intermédiaires, pour mettre fin au sida d'ici à 2030. Il s'agit d'une réduction de plus de 7 millions de dollars par rapport aux estimations précédentes.
70. Elle a ajouté que la nouvelle stratégie reflétait les spécificités régionales et comprenait huit sections régionales. Elle a décrit les principales caractéristiques de l'épidémie de sida dans les différentes régions et souligné les défis, les priorités et les axes de la lutte contre le VIH dans chacune d'entre elles. La stratégie définit également des rôles importants pour divers acteurs à tous les niveaux, a-t-elle déclaré au CCP, et elle reconnaît l'importance des organisations régionales et montre comment ces entités peuvent soutenir le financement national, la coopération Sud-Sud et bien plus encore.
71. Les actions multilatérales restent essentielles, a ajouté Mme Stegling, tout comme l'obligation de rendre des comptes. Une approche en quatre volets a été envisagée, en commençant par la nouvelle stratégie, qui conduira à la prochaine réunion de haut niveau, qui à son tour alimentera les stratégies nationales, lesquelles feront l'objet d'un contrôle et d'un suivi. La nouvelle stratégie servira de base à la réunion de haut niveau sur le sida qui se tiendra en juin 2026.
72. Mme Stegling a déclaré qu'il était opportun que la stratégie mondiale de lutte contre le sida soit adoptée au Brésil, qui a montré ce qu'il est possible de faire en combinant volonté politique, leadership communautaire et approches fondées sur les droits.
73. Au cours de la discussion générale, les membres et observateurs ont unanimement salué la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida et félicité le Programme commun pour le processus inclusif et fondé sur des données probantes, qui a impliqué plus de 5000 parties prenantes.
74. Selon eux, la stratégie est arrivée à un moment décisif. Elle a renouvelé l'ambition, l'engagement et la clarté des actions nécessaires pour mettre fin au sida, et elle a répondu aux défis auxquels les pays sont confrontés. Si le monde peut être fier des progrès accomplis, il doit reconnaître que des obstacles majeurs subsistent, ont déclaré les intervenants. La détermination des pays à mettre fin à la pandémie de sida a été perturbée par des crises généralisées, l'instabilité géopolitique, les contraintes fiscales, la forte diminution du financement des donateurs, les attaques contre les droits humains et la persistance de la stigmatisation et de la discrimination. En effet,

les progrès réalisés jusqu'à présent semblent reposer sur des bases de plus en plus fragiles, ont-ils averti.

75. Les intervenants ont salué l'appel lancé par la stratégie en faveur d'un nouveau sentiment d'urgence et d'un renforcement de la solidarité, et ils ont soutenu les priorités et les domaines de résultats, qui correspondent bien aux principales lacunes de la lutte contre le VIH.
76. Les intervenants ont souligné que les réponses contre le VIH devaient être prises en charge par les pays, assorties de résilience et préparées aux chocs futurs, avec des services centrés sur les personnes plutôt que sur les systèmes. La réduction des inégalités structurelles et la garantie d'un accès équitable aux services et aux médicaments ne sont pas des éléments facultatifs de la lutte, mais des éléments essentiels pour mettre fin à la pandémie. Ils ont déclaré que la stratégie soulignait à juste titre que les progrès dépendaient en particulier de la réduction des écarts persistants et de l'élimination des obstacles structurels. Les Coparrainants ont souligné que la lutte contre le sida était indissociable du renforcement des systèmes de santé et de la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes, entre autres.
77. L'accent mis sur l'accès aux services, l'intégration, la durabilité et l'appropriation par les pays, ainsi que le passage à un financement national plus important, sont également bien alignés sur les changements plus larges de l'écosystème mondial de la santé, ont-ils déclaré. L'inclusion du contexte régional aiderait les pays à adapter leurs actions, ont-ils ajouté. Il a été suggéré que la stratégie respecte les contextes et les priorités nationaux, y compris la législation nationale et les valeurs sociétales.
78. Les intervenants ont déclaré que la nouvelle stratégie fournissait une feuille de route claire pour mettre fin au sida et présentait des actions concrètes pour atteindre les objectifs de 2030. Ils se sont félicités de la rationalisation des objectifs, notamment du fait que 40 millions de personnes soient sous traitement et bénéficient d'une suppression virale et que 20 millions de personnes utilisent des options de prévention basées sur les ARV d'ici à 2030. Les objectifs devraient aider à concentrer les efforts nationaux, ont-ils déclaré.
79. Les intervenants ont approuvé l'accent mis sur des systèmes de santé résilients, le renforcement des services de lutte contre le VIH au sein de systèmes de santé plus larges, l'élimination des inégalités et d'autres obstacles structurels, et le respect des droits humains. Ils ont également soutenu l'accent mis sur le multilatéralisme pour la coordination, la responsabilité, l'orientation normative et l'apprentissage partagé.
80. En ce qui concerne la Priorité 1, relative aux luttes menées par les pays, les intervenants ont salué le passage d'une approche axée sur les donateurs à une approche prise en charge et dirigée par les pays et ont soutenu l'accent mis sur le financement national à long terme et la mobilisation de ressources diversifiées, tout en reconnaissant les décisions difficiles que les pays devront prendre pour établir des priorités en matière de financement de la lutte contre le VIH. Ils ont également salué l'accent mis sur l'abandon des systèmes fragmentés et dépendants des donateurs et sur l'intégration de la lutte contre le VIH dans les soins de santé primaires et dans le cadre de la couverture sanitaire universelle.
81. Les intervenants ont salué les objectifs de financement national. Ils ont toutefois reconnu qu'il serait difficile d'accroître le financement national dans les pays dont la marge de manœuvre budgétaire est très limitée. Même si la propriété et le financement nationaux se développent, la solidarité mondiale restera le fondement du progrès, ont-ils déclaré. Les interruptions de financement ont montré que la responsabilité de la lutte contre le VIH devait être partagée par l'ensemble de la

communauté mondiale.

82. Les Coparrainants ont déclaré qu'ils reconnaissent l'impact des perturbations financières sur les pays, les communautés, les organismes coparrainants et le système des Nations Unies dans son ensemble. Ils ont réaffirmé leur engagement à maintenir un soutien institutionnel, programmatique et politique pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie.
83. Les intervenants ont souligné l'importance accordée à la gestion gouvernementale et à la redevabilité claire quant aux résultats. Il est essentiel qu'il y ait une véritable collaboration entre les gouvernements, les communautés et les institutions, ont-ils insisté, et les services de santé doivent être adaptés afin d'intégrer la participation de toutes les personnes vivant avec le VIH, affectées par le virus et exposées au risque d'infection.
84. L'accent mis par la stratégie sur l'intégration des services de lutte contre le VIH dans des systèmes de santé plus larges et sur le développement d'une prévention efficace, a été largement soutenu. Le sida ne peut être traité de manière isolée, ont-ils déclaré. Il nécessite une approche multisectorielle et une intégration plus poussée dans les programmes plus larges de santé et de développement. Ils ont donc soutenu l'accent mis sur l'intégration des services de lutte contre le VIH dans les soins de santé primaires en tant qu'élément essentiel de la couverture sanitaire universelle, ce qui est également essentiel pour la durabilité.
85. Toutefois, les intervenants ont mis en garde contre le fait que l'intégration ne devait pas conduire à la marginalisation et à l'inaccessibilité ou à l'insécurité des services. Cela représente un danger, en particulier pour les populations clés, ont-ils déclaré. Il a été rappelé à l'assemblée que, dans de nombreux pays, les organisations communautaires fonctionnent dans la crainte et sous de fortes restrictions. L'intégration, ont déclaré les intervenants, n'est pas réaliste si les organisations ne peuvent pas fonctionner en toute sécurité et légalité ; elle doit s'accompagner de réformes juridiques, de garanties et d'un financement direct par la communauté. Ils ont insisté pour que la nouvelle stratégie donne la priorité à la protection des espaces communautaires et tienne les gouvernements responsables de la mise en place d'un véritable leadership communautaire, comme le stipule la Priorité 3.
86. Il a été suggéré que l'intégration des services de lutte contre le VIH et la tuberculose soit davantage mise en évidence dans le Domaine de résultats 2 et qu'elle devienne un objectif de premier plan.
87. L'accent mis sur l'information stratégique a été fortement approuvé. Le CCP a été informé que les interventions doivent être scientifiquement prouvées et répondre aux différents contextes épidémiologique, juridique et socioculturel, ainsi qu'aux différents besoins des pays.
88. En ce qui concerne la Priorité 2, les intervenants ont salué les actions claires proposées concernant les services axés sur les personnes et l'appel à la protection, au respect et à la promotion de l'espace civique. Ils ont félicité la Stratégie pour avoir placé l'équité, les droits et les communautés au centre de ses préoccupations : les actions menées par les communautés et fondées sur les droits sont essentielles pour mettre fin au sida, ont-ils souligné. L'accent mis sur les services centrés sur les personnes, intégrés et fondés sur les droits, ainsi que sur le leadership communautaire, a également été salué, tout comme l'accent mis sur l'égalité des genres ainsi que l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination.
89. Il a été rappelé au CCP que l'épidémie de SIDA s'intensifie dans plusieurs pays parmi les populations les plus vulnérables. Des services différenciés et la participation des

populations clés aux processus décisionnels sont nécessaires pour changer la trajectoire de ces épidémies, ont déclaré les intervenants.

90. Les intervenants se sont félicités que la Stratégie reconnaisse que la criminalisation de la consommation de drogues, les traitements forcés, les violences policières, la stigmatisation et l'exclusion des systèmes de santé, constituent des obstacles majeurs à la prévention, au traitement et à la prise en charge du VIH. Ils ont déclaré que nombre de ces obstacles étaient dus à des choix politiques qui pourraient et devraient être modifiés. Ils ont déclaré être d'accord avec l'insistance de la Stratégie quant à la suppression des obstacles juridiques, la lutte contre la discrimination, la protection des données personnelles et sanitaires sensibles et la protection de l'espace civique. Il a été noté que les mesures de prévention du VIH mises en avant ne faisaient pas référence à la prévention et au traitement de la toxicomanie, y compris à la thérapie pour les personnes cherchant à arrêter de consommer de la drogue.
91. L'importance d'un accès équitable et abordable aux médicaments a également été soulignée, ce qui est étroitement lié aux priorités de la Stratégie. Les intervenants ont rappelé à l'assemblée que les licences accordées dans le cadre de la Communauté de brevets sur les médicaments avaient joué un rôle clé dans l'élargissement de l'accès aux médicaments génériques contre le VIH recommandés par l'OMS, dont la qualité est garantie et qui sont abordables, pour plus de 24 millions de personnes dans 148 pays. Le CCP a été informé que les licences volontaires et les transferts de technologie, le renforcement des capacités de fabrication et la production locale devenaient de plus en plus essentiels pour permettre un accès équitable et rapide aux médicaments et autres produits de santé nécessaires.
92. En ce qui concerne la Priorité 3, les intervenants se sont félicités de l'accent mis sur les communautés en tant que pilier central et de l'insistance quant à la nécessité d'une action multilatérale inclusive. Enfin, ils ont déclaré que l'adaptabilité, la transparence et la participation significative de toutes les parties prenantes étaient nécessaires pour garantir que la lutte mondiale contre le VIH reste capable d'atteindre les objectifs de la stratégie. Cela exige une forte volonté politique, un investissement soutenu dans des systèmes équitables et résilients, et un engagement inébranlable en faveur d'une approche inclusive fondée sur l'égalité des genres et les droits humains.
93. Les prochaines étapes doivent comprendre des lignes directrices pour la mise en œuvre au niveau du pays afin d'aider à traduire la vision en actions opérationnelles, ont déclaré les intervenants. Il serait essentiel d'adapter le travail à venir à l'évolution de la transition de l'ONUSIDA. En fin de compte, la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie dépendra de la capacité du système des Nations unies à maintenir un soutien essentiel dans des domaines clés, tels que l'information stratégique, l'orientation technique et la mobilisation communautaire.
94. Tout en se félicitant du dialogue sur le modèle opérationnel révisé de l'ONUSIDA, les intervenants ont exprimé de vives inquiétudes quant à sa fermeture prématurée envisagée qui, selon eux, risquerait de faire dérailler des travaux essentiels. Le prix à payer serait un plus grand nombre de décès évitables, un plus grand nombre de femmes et d'enfants passant à travers les mailles du filet, et la perte des progrès réalisés dans la lutte contre la pandémie, ont-ils déclaré.
95. L'ONUSIDA est plus que jamais nécessaire, a-t-on dit au CCP, et reste indispensable à la mise en œuvre de la stratégie mondiale de lutte contre le sida. Les intervenants se sont demandé s'il y aurait une capacité suffisante pour guider, coordonner et soutenir les processus nationaux si les ressources de l'ONUSIDA n'étaient pas soigneusement transférées ailleurs dans le système des Nations unies. Ils ont demandé qui soutiendrait et contrôlerait la mise en œuvre de la stratégie dans les

pays, à qui et comment les progrès seraient rapportés, comment la redevabilité serait maintenue et qui soutiendrait les pays qui rencontrent des difficultés. Ces problématiques doivent être résolues avec clarté, ont-ils demandé.

96. Les rôles joués par l'ONUSIDA dans les pays du monde entier ont été soulignés à plusieurs reprises, plus particulièrement en ce qui concerne la mobilisation politique, la réduction de la stigmatisation et de la discrimination, le suivi des programmes et l'assurance de la redevabilité ; la défense de la justice sociale, des droits humains et de l'équité, la compréhension de l'épidémie et de la riposte ; l'appui technique, l'orientation normative, la recherche de la durabilité, et bien plus encore.
97. Les propositions visant à opérer une transition et intégrer l'ONUSIDA dans le système des Nations unies et au-delà, dans le cadre des réformes de l'UN80, ont eu d'énormes conséquences pour les communautés touchées, a-t-on expliqué à l'assemblée. Les intervenants ont déclaré que l'ONUSIDA était un point focal pour les communautés à tous les niveaux et qu'il était le seul organe des Nations unies à intégrer formellement les communautés dans sa gouvernance. Ils ont ajouté que, pour de nombreuses communautés LGBTQ, il s'agissait de l'un des rares espaces au sein des Nations unies où elles étaient reconnues, respectées et où elles pouvaient s'engager de manière significative.
98. Les intervenants ont demandé instamment au Secrétaire général des Nations unies de ne pas insister sur un calendrier de transition accéléré et ont appelé au maintien du Programme commun jusqu'à ce que la continuité des fonctions essentielles, la responsabilité et la coordination à l'échelle du système puissent être assurées de manière crédible. Un processus bien structuré, réaliste et limité dans le temps est essentiel, ont-ils déclaré.
99. Les intervenants ont insisté pour que la transition de l'ONUSIDA soit basée sur un plan clair présentant une stratégie crédible et pleinement articulée pour sauvegarder la lutte contre le VIH dans les pays. Le plan devrait renforcer la redevabilité et améliorer l'efficacité tout en protégeant l'espace d'engagement de la société civile.
100. Ils ont soutenu la création d'un groupe de travail mondial chargé d'élaborer un tel plan et ont exigé que la société civile y soit représentée. Ils ont également souligné la nécessité de modèles de financement durables, innovants et prévisibles, y compris un financement national accru et un soutien international continu. Il est essentiel que ce soutien atteigne les organisations communautaires, ont-ils ajouté.
101. L'importance du financement international pour les ripostes initiées par les communautés a été soulignée. Plusieurs intervenants ont demandé comment on pouvait attendre des communautés qu'elles dirigent et mobilisent des ressources au niveau local alors qu'elles ne peuvent pas opérer ouvertement et en toute sécurité dans leur pays. La fermeture potentielle de l'ONUSIDA, la réduction du financement de l'Union européenne pour les organisations communautaires et la diminution du soutien au Fonds Robert Carr sont en passe de créer une tempête parfaite qui rendrait la mise en œuvre de la nouvelle stratégie beaucoup plus difficile, a-t-on dit au CCP.
102. Le représentant des États-Unis a remercié le Secrétariat de l'ONUSIDA pour son travail inlassable en faveur d'objectifs communs. Il a également fait remarquer qu'il était important de disposer d'une stratégie solide qui aborde les questions en suivant l'épidémiologie et les données produites par le biais d'une consultation la plus large possible, y compris avec les personnes qui vivent avec le VIH et qui sont les plus exposées au risque de contracter le virus. Le représentant des États-Unis a ajouté qu'il n'était pas lié par la formulation proposée dans la Stratégie car il ne s'agissait pas d'un document rédigé par un État membre. Le représentant de l'Iran a déclaré que son pays n'était lié par aucune partie de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida qui

contredise ses priorités nationales, ses lois et règlements, ses politiques, ses principes islamiques, ses normes culturelles, ses traditions et ses valeurs. Il ne se considère donc pas comme lié par une obligation légale de mettre en œuvre la Stratégie. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré qu'il ne soutenait pas la formulation de la Stratégie relative aux droits sexuels et à la diversité des genres.

103. Plusieurs représentants de pays ont déclaré que la nouvelle Stratégie s'alignait sur leur propre vision de la transformation des systèmes de santé, y compris le renforcement des soins de santé primaires et la mise en place de systèmes dirigés par les communautés (par exemple en intégrant des milliers d'agents de santé communautaires dans des systèmes formels). Certains représentants de pays ont décrit comment la Stratégie mondiale de lutte contre le sida était alignée sur leur stratégie et leurs priorités nationales.
104. Le point de décision a été adopté.

5. Mise à jour de la mise en œuvre du modèle opérationnel révisé du Programme commun

105. L'ambassadrice Erica Schouten, représentante permanente du Royaume des Pays-Bas auprès des Nations unies à Genève, a commencé sa présentation en rappelant que la mise à jour avait été préparée en réponse au point de décision 8.6 issue de la réunion du CCP de juin 2025. Elle a décrit le processus qui a conduit à la finalisation de la mise à jour.
106. Elle a indiqué que le Bureau du CCP avait proposé la création d'un groupe de travail inclusif du CCP, qui rendrait compte via le Bureau, afin d'élaborer un plan comprenant un calendrier pour la poursuite de la transition et de l'intégration du Programme commun de l'ONUSIDA au sein du système des Nations Unies au sens large, y compris des calendriers et des étapes clés. Le Bureau a réaffirmé que l'inclusion de la société civile était essentielle pour la légitimité et la prise de décision conjointe et a fait remarquer que la société civile devait être activement impliquée dans un tel groupe de travail du CCP. Il a également souligné que le travail devait être ancré dans les besoins des personnes vivant avec et affectées par le VIH et qu'il devait préserver la continuité du rôle multisectoriel des Nations Unies et sa capacité à soutenir une mobilisation communautaire significatif dans les ripostes au VIH.
107. Elle a déclaré que le Bureau avait souligné que les calendriers devaient être conçus de manière à garantir la continuité des rôles essentiels du Programme commun tout au long de la transition. Les recommandations du groupe de travail seraient soumises à l'examen des membres du CCP au cours du second semestre 2026 (plus tôt que le calendrier précédemment envisagé qui s'étendait jusqu'à juin 2027).
108. Le Bureau a également souligné que le plan devait préserver la complémentarité du rôle des Nations unies dans la lutte contre le VIH, maintenir une structure de gouvernance inclusive et garantir la redevabilité de toutes les parties prenantes impliquées. Il a souligné la nécessité d'une coordination et d'une cohérence entre le Secrétariat de l'ONUSIDA, les Coparrainants, le Bureau du Secrétaire général adjoint et le Bureau du CCP, afin de faciliter la mise en œuvre harmonieuse du plan de transition. En outre, le Bureau a fait remarquer qu'il était essentiel de maintenir des structures de gouvernance inclusives et de garantir la redevabilité de toutes les parties prenantes impliquées.
109. Mme Schouten a expliqué que le document accompagnant ce point de l'ordre du jour comportait quatre rubriques : processus, contenu et analyse clés, étapes et calendrier, ainsi qu'un projet de recommandations.

110. Mahesh Mahalingam, Chef de cabinet de l'ONUSIDA, a évoqué la forte tradition de l'ONUSIDA en matière d'engagement multisectoriel inclusif. Il a indiqué qu'une des propositions clés du document était la création d'un groupe de travail du CCP, dont les membres refléteraient la composition du CCP. Ce groupe serait chargé de l'élaboration d'un plan exhaustif visant à guider la poursuite de la transition et l'intégration du Programme commun dans le système de développement des Nations unies et au-delà, tout en garantissant un engagement significatif de toutes les circonscriptions concernées, de la société civile, des gouvernements, des Coparrainants et d'autres partenaires.
111. Cette approche garantirait que les décisions futures reflètent les besoins et les priorités des pays et des communautés les plus touchées par le VIH. Le CCP demandera au Bureau de finaliser le mandat du groupe de travail après avoir reçu les contributions de toutes les parties prenantes concernées, a expliqué M. Mahalingam. Il demandera ensuite l'approbation du CCP et mettra en place le groupe de travail. Le Bureau élaborera également un plan de travail chiffré qui sera soumis à l'approbation du CCP. Le groupe de travail serait limité dans le temps et s'achèverait après la présentation de son rapport final au Bureau en 2026. Cette approche garantirait que le processus de planification soit inclusif, transparent et qu'il comporte des étapes claires.
112. Le mandat serait déterminant, a-t-il ajouté. Le groupe de travail devrait formuler une série de recommandations, notamment en ce qui concerne la gouvernance future et les dispositions institutionnelles (avec une représentation de la société civile), ainsi que la sauvegarde et le renforcement des fonctions essentielles. Ces dernières comprenaient : la gestion et la coordination de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2026-2031, l'aide aux pays pour rendre compte des progrès accomplis, la facilitation de l'engagement des parties prenantes (en particulier des communautés vivant avec le VIH et affectées par le virus) et de l'appropriation par les pays, la promotion des approches fondées sur les droits humains et de la programmation en matière de droits humains, ainsi que l'analyse et la diffusion de données et d'autres éléments probants.
113. Le groupe de travail devrait également formuler des recommandations pour assurer la continuité opérationnelle et gérer la transition des ressources humaines, mais également examiner la viabilité financière et la mobilisation des ressources afin de maintenir le financement de la lutte contre le VIH pendant et après l'intégration. Enfin, il devrait présenter des recommandations pour promouvoir un engagement inclusif et transparent des parties prenantes et donner des conseils sur un calendrier avec des étapes clés et une ligne d'arrivée pour l'intégration du Programme commun dans le système des Nations unies et au-delà.
114. M. Mahalingam a ensuite résumé le contenu essentiel du document d'accompagnement : programmatique, opérationnel, politique et de gouvernance, et financier (y compris la mobilisation future des ressources). Ces quatre domaines constituent le cadre de l'analyse que mènerait le groupe de travail, a-t-il expliqué.
115. Il a ensuite présenté plus en détail certaines des questions clés que le groupe de travail devrait examiner. Il s'agissait notamment de savoir quelles entités aideraient les pays à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de 2030, quelle entité compilerait et communiquerait les données sur les progrès accomplis et assurerait la coopération entre les acteurs, ce que l'intégration signifierait pour les communautés, les gouvernements, la société civile, le monde universitaire et les partenaires financiers ; comment la continuité des programmes et des services serait maintenue et comment le plaidoyer et le soutien en faveur des droits humains, de l'égalité entre les genres et de l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination

liées au VIH, seraient maintenus.

116. Il est également important de clarifier la manière dont la présence du secrétariat de l'ONUSIDA dans les pays serait intégrée concrètement dans le système du Coordinateur résident des Nations unies et la manière dont les connaissances et les données institutionnelles seront conservées et rendues accessibles en tant que biens publics. Ces questions sont au cœur de la raison pour laquelle l'ONUSIDA a été si central dans la lutte contre le VIH au cours des 30 dernières années, a-t-il déclaré au CCP.
117. Le groupe de travail devrait également examiner la manière dont la continuité opérationnelle et les questions relatives aux ressources humaines seront abordées pendant la transition ; les délais qui garantiront le respect du statut et du règlement du personnel des Nations unies tout en préservant le bien-être du personnel et en maintenant l'efficacité opérationnelle ; les possibilités de transfert du personnel vers d'autres entités des Nations unies ; la manière dont la planification et le devoir de diligence seront garantis pour le personnel et les travailleurs affiliés ; et les considérations qui contribueront à garantir que le personnel, y compris les personnes vivant avec le VIH, sera protégé pendant la transition, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins médicaux essentiels.
118. En ce qui concerne les questions politiques et de gouvernance, les questions clés portaient sur les processus qui guideraient les décisions au cours de l'intégration, les modèles à adopter pour le rôle multisectoriel des Nations unies, la nécessité éventuelle d'une plateforme mondiale ou d'un mécanisme de coordination à l'avenir, la manière dont une telle structure serait organisée, dotée de ressources et située, la manière dont la participation des communautés touchées serait assurée dans une future structure de gouvernance, au même titre que les dispositions actuelles ; et les mécanismes qui seraient mis en place pour superviser le processus d'intégration.
119. Passant à la dimension financière, M. Mahalingam a déclaré que les questions portaient notamment sur : la manière de garantir des estimations de coûts transparentes et comparables et de commander des examens fiduciaires indépendants ; le modèle de financement d'une future entité de coordination ; les modèles susceptibles de soutenir l'engagement et l'action de la société civile et de soutenir la lutte contre le VIH ; la manière dont les ressources seraient garanties pour une assistance technique continue ; la manière dont le coût de l'intégration serait couvert ; et sur la manière dont l'adhésion des donateurs et les engagements au-delà de 2026 seraient obtenus.
120. Il a déclaré que ces décisions et d'autres décisions clés prises en 2026 façonneraient l'ensemble de la lutte contre le VIH. Il est clair, a-t-il dit, qu'il est beaucoup plus risqué d'entreprendre une transition précipitée que de prendre le temps nécessaire pour réussir la transition : l'intégration sans un parcours clair et réaliste est un grand risque. Il ne s'agit pas de ralentir le processus, a-t-il dit, mais de jeter les bases de la réussite.
121. L'ambassadeur Schouten a présenté les principales étapes proposées pour 2026. Il s'agit notamment : de la finalisation et de l'approbation du mandat du groupe de travail et de sa création ; de la première réunion du groupe de travail pour définir ses activités, son plan de travail, ses étapes, son plan d'engagement des parties prenantes, etc. ; de la première réunion multipartite sur le plan de transition et d'intégration ; de la consultation avec le Comité des organismes coparrainants au niveau des chefs d'agence lors de la réunion semestrielle ; de la présentation du rapport intermédiaire du groupe de travail au CCP ; et de la présentation du rapport final du groupe de travail en vue de sa transmission ultérieure à l'ECOSOC.
122. La vice-secrétaire générale des Nations unies, Amina Mohammed, s'est ensuite

adressée à l'assemblée. Elle a salué la nouvelle Stratégie mondiale de lutte contre le sida pour sa clarté, son caractère inclusif et sa répartition claire des tâches. Toutefois, la mise en œuvre dépend de l'existence de ressources suffisantes et elle a demandé s'il était réaliste d'espérer que cet objectif puisse être atteint principalement par le biais d'investissements nationaux accrus de la part de pays qui subissent d'énormes pressions économiques et fiscales. Il faut essayer de convaincre la communauté internationale d'apporter le soutien des donateurs au développement et au travail défini dans la stratégie. Le financement de la mise en œuvre de la stratégie doit être discuté.

123. Mme Mohammed a déclaré que l'ONUSIDA avait joué un rôle essentiel dans la lutte contre le VIH, qu'il avait remporté des succès majeurs et qu'il l'avait fait sur la base du principe selon lequel toute personne est un citoyen doté de droits. Elle a résumé certains des progrès accomplis et a déclaré que les réalisations allaient bien au-delà de la santé et qu'elles donnaient aux gens du monde entier une chance équitable dans la vie.
124. Il est important de trouver des moyens de renforcer la capacité du système des Nations unies à soutenir les populations qui en ont le plus besoin, a-t-elle déclaré. Le rapport UN80 a défini une vision visant à intégrer davantage les capacités et l'expertise de l'ONUSIDA dans l'ensemble du système des Nations unies. Il ne s'agit pas de diluer l'impact de l'ONUSIDA, mais plutôt de le renforcer et de s'appuyer sur ses succès, a-t-elle déclaré au CCP. C'est donc dans un esprit de renouveau que le Secrétaire général a proposé que l'ONUSIDA soit « progressivement supprimé » d'ici à 2026. Notant que des millions de personnes vivront encore avec le VIH après 2030, elle a déclaré que les changements proposés visaient à garantir que la mission de l'ONUSIDA reste vivante.
125. Elle a indiqué que le Secrétaire général lui avait demandé de travailler avec le CCP et l'ONUSIDA pour aider à guider ce processus. La discussion au CCP et les voix de la société civile influenceront le rapport qu'elle fera au Secrétaire général et ses discussions avec lui, a déclaré Mme Mohammed.
126. Passant aux priorités, Mme Mohammed a déclaré qu'il fallait assurer la fourniture ininterrompue de services liés au VIH, mais également que les capacités et l'expertise de l'ONUSIDA devaient être très soigneusement transférées dans les parties du système des Nations Unies les mieux placées pour mener à bien cette mission de manière efficace et durable. L'expertise collective des Nations unies et les programmes de l'ensemble de ses entités et agences seront intégrés dans une structure repensée afin de soutenir les gouvernements et la société civile, a-t-elle déclaré au CCP. Selon elle, les gouvernements et la société civile resteront au cœur de la lutte contre le VIH.
127. Les Nations unies continueront à soutenir le leadership national, en aidant les pays à préserver et à intégrer les services de lutte contre le VIH dans leurs systèmes sanitaires et sociaux plus larges, a-t-elle poursuivi. Une transition réussie ne peut se faire qu'en partenariat total avec toutes les parties prenantes de l'ONUSIDA, a-t-elle assuré lors de la réunion. Étant donné que les Coordonnateurs résidents des Nations unies auront un rôle important à jouer dans la coordination et la convocation d'une riposte multipartite contre le VIH à l'avenir, il est important d'examiner comment ce rôle peut être optimisé. Le système des Nations unies doit collaborer de manière plus cohérente et plus efficace, en s'appuyant sur les forces comparatives de ses entités, a-t-elle déclaré. Elle a également indiqué qu'il fallait faire les choses différemment et a fait valoir que le processus de réforme actuel était attendu depuis longtemps.
128. Elle a souligné qu'un financement durable était à la base de toute l'entreprise. Le VIH

doit rester visible et prioritaire dans les budgets nationaux, et le plaidoyer en faveur de la lutte contre le VIH doit se poursuivre et s'approfondir, a-t-elle déclaré.

129. Mme Mohammed a déclaré que le délai fixé par le Secrétaire général pour une décision d'ici juin 2026 était ambitieux mais réalisable. Elle a déclaré que l'ECOSOC et les Coparrainants détenaient l'autorité formelle de décision pour la transition et que le CCP continuerait à jouer un rôle essentiel pour assurer une transition en douceur et responsable. Elle a déclaré qu'elle attendait avec impatience les orientations du CCP concernant un calendrier plus progressif.
130. Mme Mohammed a reconnu que les délais proposés par l'ONUSIDA étaient constructifs, mais elle a déclaré qu'elle espérait qu'ils pourraient être encore accélérés. Toutefois, bien qu'il y ait un sentiment d'urgence, elle a déclaré : « Nous ne sommes pas pressés d'échouer ». Selon elle, il est essentiel de trouver un terrain d'entente sur toutes les préoccupations soulevées par le CCP et la société civile. Mme Mohammed a insisté sur le fait que les Nations unies restaient engagées dans le mandat visant à mettre fin au sida et que la transition de l'ONUSIDA n'équivalait pas à un recul. Il s'agit de préserver et de faire respecter la mission tout en tenant compte des réalités et des pressions sans précédent dans le contexte actuel, a-t-elle conclu.
131. Prenant la parole, les membres et les observateurs ont remercié la Secrétaire générale adjointe de s'être engagée directement avec le CCP et d'avoir partagé ses points de vue, et ont remercié le Bureau du CCP et le Secrétariat pour le rapport complet et le processus inclusif qui a sous-tendu son élaboration.
132. Ils se sont félicités de l'engagement de la vice-Secrétaire générale à préserver la lutte contre le VIH, mais ont déclaré que deux points n'étaient pas clairs : la façon dont les fonctions essentielles telles que l'information stratégique et la responsabilité seraient préservées dans le cadre de la transition rapide envisagée dans le cadre de l'UN80, et la façon dont le soutien au niveau national serait maintenu. Ils ont demandé des éclaircissements sur la manière dont les États membres, par l'intermédiaire du CCP et de l'ECOSOC, conformément à leurs mandats, seraient impliqués de manière significative dans les processus de prise de décision afin de garantir une transition responsable et inclusive.
133. Les intervenants ont félicité l'ONUSIDA pour son travail dans la lutte contre le VIH au cours des trois dernières décennies. De nombreux pays sont en passe d'atteindre et de maintenir un contrôle épidémique, ce qui n'aurait pas été possible sans le Programme commun, ont-ils déclaré. On ne saurait trop insister sur l'importance du rôle de l'ONUSIDA en matière de coordination, de mobilisation du leadership politique, d'appui technique et d'orientation normative, de protection des droits humains, de suivi et de redevabilité, ainsi que de collecte et de communication des données ; ont déclaré les orateurs au CCP. Ces fonctions ont soutenu et complété le travail des programmes nationaux et contribué à garantir que le monde reste sur la bonne voie pour mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici 2030, ont déclaré les orateurs. Ils ont également fait remarquer que le Secrétariat travaillait avec les pays pour élaborer des plans visant à contrôler durablement le VIH. Il a servi de plateforme pour traduire les engagements mondiaux en actions régionales et nationales.
134. L'ONUSIDA a joué un rôle clé en fournissant un leadership stratégique, une coordination, des données et une redevabilité, en promouvant le leadership communautaire et en facilitant l'appui technique pour une lutte contre le VIH exhaustive, multisectorielle et fondée sur les droits humains, ont mentionné les intervenants. Les bureaux de l'ONUSIDA dans les pays ont également contribué à soutenir l'appropriation nationale des luttes contre le VIH et à garantir que les besoins

des communautés touchées restent au centre des préoccupations, ont-ils ajouté, soulignant que ces fonctions essentielles devaient être sauvegardées et maintenues. Ils ont remarqué que la transformation de l'ONUSIDA a dû se faire de manière prudente, séquencée et responsable.

135. Les intervenants ont souligné que les fonctions de l'ONUSIDA relatives aux informations stratégiques et aux données (notamment la modélisation des estimations relatives au VIH, les évaluations des dépenses liées au sida et les dossiers d'investissement), ainsi que les fonctions d'appui technique demeuraient essentielles pour des luttes contre le VIH responsables, éclairées par des données probantes et fondées sur les droits humains. Ils ont noté que même dans les pays où les services de lutte contre le VIH sont de plus en plus intégrés aux soins de santé primaires et à la couverture sanitaire universelle, l'appui technique spécialisé reste d'une importance cruciale.
136. Il a également été rappelé à l'assemblée que l'ONUSIDA était un partenaire essentiel du Fonds mondial : les données collectées et analysées par l'ONUSIDA (y compris le suivi des progrès, les estimations de la taille des populations clés et les évaluations des dépenses liées au sida) étaient vitales, notamment pour permettre au Fonds mondial de déterminer l'éligibilité et l'attribution des subventions.
137. La réunion a reconnu les efforts du Secrétaire général pour renforcer l'efficacité, la cohérence et l'impact du système des Nations unies. Les intervenants ont reconnu l'urgence de la réforme des Nations unies et ont affirmé leur large soutien à l'initiative UN80. Le système des Nations unies a manifestement dû s'adapter à un paysage politique et financier en rapide évolution, tout comme l'ONUSIDA, ont-ils déclaré. Ils ont toutefois exprimé leur vive inquiétude quant au risque de démanteler, par une transition précipitée, l'architecture qui a permis de progresser dans la lutte contre la pandémie de sida. Ils ont également rappelé que l'ONUSIDA avait pris de l'avance dans la planification de son intégration plus profonde dans le système des Nations unies.
138. Les Coparrainants ont déclaré qu'ils s'étaient engagés à respecter la vision du Secrétaire général lors de la dernière réunion du Comité des Organismes coparrainants et qu'ils avaient appelé à la cohérence entre les décisions antérieures du CCP et le rapport UN80 du Secrétaire général.
139. Toutefois, de nombreux autres orateurs se sont fermement opposés à toute décision hâtive sur la suppression progressive de l'ONUSIDA, tandis que certains ont déclaré qu'ils étaient totalement opposés à la suppression progressive de l'ONUSIDA. Le sida n'est pas éliminé, ont-ils déclaré au CCP, et le système des Nations unies doit continuer à jouer efficacement son rôle dans la lutte mondiale contre le VIH.
140. Les intervenants ont averti que ce qui était demandé par le Secrétaire général n'était pas une modernisation « de routine », mais le démantèlement d'une structure dont l'heure n'avait pas encore sonné. Il n'y a rien à gagner d'une démolition à l'échelle et à la vitesse demandées, ont-ils déclaré. Ils ont averti que le délai de 2026 proposé pour la fin de la lutte contre le sida était imprudent, car il envoyait au monde le message que le sida avait disparu.
141. Faisant remarquer que l'Afrique continue d'être touchée de manière disproportionnée par le sida, ils ont déclaré que toute transition devait être progressive, soigneusement échelonnée et attentive aux perturbations opérationnelles potentielles. Ils ont insisté sur le fait que la transition devrait être liée à des étapes épidémiologiques, et non à des dates sur un calendrier.
142. Ils ont averti qu'une suppression précipitée ne laisserait pas le temps de stabiliser et

de protéger les fonctions essentielles de l'ONUSIDA. Si l'urgence est réelle, il ne faut pas pour autant être pressé d'échouer, ont déclaré les intervenants, faisant écho aux remarques de la vice-Secrétaire générale. Ils ont fait valoir que la transition du Programme commun ne devait pas sacrifier son efficacité avérée dans l'exécution du mandat de l'ECOSOC, la fourniture d'un appui technique, de conseils et de fonctions de suivi et d'évaluation ; et que l'objectif fondamental devait être une transition en douceur des fonctions essentielles du Programme commun afin de soutenir la lutte contre le VIH.

143. Les membres et les observateurs ont insisté sur un calendrier et un processus réalistes qui préservent les efforts déployés par les pays pour mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030 et pérenniser cette réalisation. Ils ont demandé à la vice-Secrétaire générale de transmettre ce message à New York et au processus UN80 et de rester aux côtés des communautés touchées jusqu'à ce que la tâche consistant à mettre fin au sida prenne fin.
144. Il a été rappelé au CCP que le Programme commun avait été créé précisément pour surmonter la fragmentation, aligner les différents mandats et garantir une réponse multipartite. Sa valeur réside dans son pouvoir de rassemblement, son leadership stratégique et ses fonctions de redevabilité, qui ne peuvent être reproduits par des agences individuelles agissant seules. Les intervenants ont insisté sur la nécessité de tirer des leçons des efforts de réforme précédents.
145. Les Coparrainants ont déclaré que le Programme commun était l'un des modèles les plus innovants et les plus réussis du système des Nations Unies, et que cet héritage, ainsi que l'expertise et la mémoire institutionnelle de l'ONUSIDA, devaient donc être préservés. Les Coparrainants ont déclaré qu'ils étaient unis dans leur engagement à réaliser un processus de transition et d'intégration qui renforce plutôt qu'il n'affaiblit la lutte mondiale contre le VIH.
146. Les intervenants ont déclaré au CCP que le modèle de l'ONUSIDA avait réuni la science, les droits et la redevabilité et prouvé que le multilatéralisme et l'inclusion fonctionnaient, ce qui était évident dans le déploiement du traitement du VIH. Avant la généralisation des antirétroviraux, ont rappelé les intervenants, quelque 10 millions de personnes étaient mortes du sida en Afrique, soit plus que l'ensemble des victimes de la Première Guerre mondiale.
147. Les intervenants ont rappelé que l'ONUSIDA était souvent la seule entité des Nations unies à préconiser et à défendre systématiquement une lutte contre le VIH fondée sur les droits humains, y compris la dépénalisation et la réduction des risques dans des environnements politiquement difficiles. Cette entité a joué un rôle essentiel en aidant les pays à promouvoir et à protéger les droits humains et à lutter contre la stigmatisation et la discrimination, ont-ils insisté.
148. Ils ont souligné le succès de l'ONUSIDA dans la promotion d'une gouvernance collaborative, de l'inclusion de la société civile et d'une approche des droits et du développement fondée sur des règles. L'ONUSIDA est l'une des rares entités des Nations unies à s'être constamment opposée à des injustices telles que la criminalisation du VIH, à avoir encouragé l'implication des populations vulnérables dans les discussions politiques et à avoir demandé des comptes aux gouvernements, ont-ils déclaré. Les bureaux de l'ONUSIDA dans les pays étaient également de rares espaces sûrs pour les populations clés et vulnérables. Ces fonctions vitales ne doivent faire l'objet d'aucun compromis, ont-ils déclaré. Certains intervenants ont mis en garde contre le fait qu'une suppression accélérée de l'ONUSIDA équivaldrait à une capitulation devant ceux qui s'opposent au multilatéralisme et à l'inclusion et qui n'hésitent pas à réduire les communautés au silence.

149. Les intervenants ont fait remarquer que plus d'un millier d'organisations de la société civile à travers le monde avaient lancé un avertissement contre l'accélération de la fermeture de l'ONUSIDA. La fermeture prématurée de l'ONUSIDA serait une erreur monumentale, dont le coût serait supporté par les communautés affectées pour les générations à venir, a-t-on dit au CCP.
150. Compte tenu des récentes perturbations de la lutte contre le VIH, les intervenants ont déclaré que l'ONUSIDA devrait continuer à servir de boussole mondiale pour la lutte contre le VIH dans les années à venir, en fournissant un leadership technique afin de guider les pays à travers une prestation de services différenciée et une stratégie de prévention innovante, en gérant le cadre mondial de surveillance du VIH et de redevabilité, en défendant les droits humains pour protéger les plus vulnérables et s'assurer que personne n'est laissé pour compte, et en utilisant son pouvoir de rassemblement pour soutenir les partenariats.
151. Les intervenants ont déclaré que le processus de transition était trop rapide et que les délais accélérés proposés pour la suppression progressive ne laissaient pas suffisamment de temps pour l'examen et la sauvegarde des fonctions essentielles. Ils ont souligné que le nouveau délai ne correspondait pas au calendrier et à l'approche en matière de transition décidés précédemment par le CCP et confirmés par l'ECOSOC.
152. L'alignement entre la prise de décision intergouvernementale sur la réforme et la transition de l'ONUSIDA et les discussions en cours dans le cadre de l'initiative UN80, est essentiel pour la clarté, la cohérence et la confiance dans le processus et pour maintenir la confiance des communautés de personnes vivant avec le VIH, affectées par le VIH ou exposées au risque d'infection, a-t-on expliqué à l'assemblée. Les intervenants ont insisté pour que le CCP et l'ECOSOC conservent un rôle central dans l'orientation de toute transition structurelle ou programmatique de l'ONUSIDA.
153. Ils ont insisté sur le fait que la suppression progressive de l'ONUSIDA en seulement 12 mois était artificiellement précipitée, intenable et contraire à l'éthique. Ils ont déclaré que la proposition UN80 n'était pas le fruit d'une diligence raisonnable de la part d'experts, mais d'un processus qui semblait motivé par des objectifs en contradiction avec les obligations envers les 40 millions de personnes vivant avec le VIH dans le monde et envers les autres personnes qui risquent de contracter le virus. La transition doit se faire dans un délai approprié et doit impliquer les communautés concernées, ont-ils exigé.
154. Les intervenants ont déclaré au CCP que l'initiative UN80 devait renforcer, et non diluer, le multilatéralisme. Elle doit répondre aux priorités et aux préoccupations des pays en développement et rester multisectorielle et inclusive, en incluant les communautés touchées et la société civile. Ils ont insisté sur la nécessité de maintenir le leadership communautaire. La transition de l'ONUSIDA doit préserver et renforcer les fonctions et ressources clés de l'ONUSIDA, notamment en garantissant une participation et un soutien significatifs aux communautés touchées.
155. Le démantèlement de l'ONUSIDA, sans plan réaliste et avant que les systèmes nationaux ne soient pleinement préparés, mettrait en péril des décennies de progrès, en particulier dans le contexte actuel de fortes réductions de l'aide financière extérieure et de l'abandon du multilatéralisme, ont averti les intervenants. Une transition soigneusement gérée est essentielle pour préserver les acquis et éviter d'autres perturbations, ont-ils insisté.
156. Les intervenants ont demandé que la transition préserve la nature multisectorielle et inclusive de la lutte contre le VIH et que les principes, les processus et les protections établis au fil des décennies survivent à la transition de l'ONUSIDA. Ils ont demandé

des garanties explicites pour une direction fondée sur les droits humains, la continuité des fonctions essentielles et une participation significative de la communauté. Ils ont insisté sur le fait qu'il était essentiel de protéger le modèle de gouvernance unique de l'ONUSIDA, en particulier le rôle des communautés en son sein, et de garantir un espace significatif pour les communautés dans le cadre d'une lutte multisectorielle contre le VIH.

157. Les intervenants ont demandé une clarté absolue sur la manière dont les caractéristiques et les fonctions essentielles de l'ONUSIDA seraient préservées, sur la localisation des responsabilités et sur la manière dont la redevabilité serait assurée.
158. La transition de l'ONUSIDA ne devrait donc se faire que sur la base de propositions claires et crédibles des agences identifiées sur la manière dont elles assumeraient les fonctions essentielles du Programme commun et préserveraient ses valeurs fondamentales, notamment en préservant la place et le rôle des communautés et de la société civile en tant que partenaires clés de la riposte au VIH, a-t-on indiqué lors de la réunion. Les représentants des communautés ont demandé aux Coparrainants de préciser comment ils assumeraient le rôle de l'ONUSIDA dans l'engagement avec les personnes vivant avec le VIH, les communautés et les populations clés. La défense des droits humains nécessite un plan clair, ont-ils souligné.
159. Les intervenants ont également exprimé leur inquiétude quant au fait que les fonds actuellement alloués au Secrétariat ne seraient pas nécessairement transférés aux Coparrainants, ce qui les priverait des ressources nécessaires pour faire avancer les travaux essentiels. Ils ont fait remarquer que de nombreuses autres entités des Nations unies étaient elles-mêmes confrontées à des contraintes de financement et de personnel et qu'il était donc essentiel de disposer d'un plan structuré, transparent et bien structuré avant d'entamer le transfert des fonctions et des capacités.
160. Les rôles et fonctions clés soulignés par les intervenants comprennent le rôle de rassembleur mondial de l'ONUSIDA, la consolidation des données et la production de preuves, les processus de redevabilité, l'appui technique et à la mise en œuvre, l'engagement avec les communautés et la société civile, la défense des droits humains liés au VIH, et l'appui aux processus institutionnels et à la mobilisation des ressources. Les propositions doivent également protéger les connaissances et l'expertise institutionnelles qui soutiennent les luttes des pays, a-t-on expliqué à l'assemblée.
161. Les intervenants ont rappelé que l'inclusion institutionnalisée de la société civile était fondamentale pour la légitimité et le travail du Programme commun, mais ils ont fait remarquer que la décision d'accélérer la proposition de suppression progressive de l'ONUSIDA avait été prise sans consulter les communautés affectées par cette décision. La recherche d'une solution optimale n'est pas seulement une discussion interne aux Nations unies, ont-ils déclaré, car les partenaires de la société civile doivent faire partie d'un processus transparent. La gouvernance partagée est essentielle, ont-ils déclaré, ajoutant qu'il y avait un large consensus sur le rôle central de la société civile dans les futures structures de gouvernance.
162. Un soutien unanime a été exprimé en faveur d'un processus de transition fondé sur des données probantes, doté de ressources suffisantes et adapté aux réalités et aux besoins des pays. La planification de la transition doit être prudente, en préservant ce qui fonctionne, en s'adaptant à ce qui doit changer et en veillant à ce que la lutte mondiale reste adaptée à son objectif, ont déclaré les membres et les observateurs.
163. Ils ont souligné l'importance d'établir un cadre clair pour intégrer les fonctions clés de l'ONUSIDA dans le système des Nations unies au sens large. Ce cadre doit préserver la valeur unique du programme commun, notamment son rôle dans le maintien d'un

leadership politique et d'une mobilisation sociale à grande échelle, faire progresser les droits humains liés au VIH et la réduction de la stigmatisation et de la discrimination, ainsi que l'égalité et la dépénalisation, et permettre un modèle de gouvernance qui préserve le rôle central de leadership de l'ONUSIDA, tout en garantissant que les communautés et la société civile restent étroitement impliquées dans la prise de décision et la redevabilité. Les intervenants ont demandé un processus inclusif qui engage de manière significative les communautés concernées.

164. Ils ont accueilli favorablement la proposition de créer un groupe de travail du CCP chargé d'élaborer un plan et un calendrier pour la transition de l'ONUSIDA vers le système des Nations unies au sens large et au-delà, d'une manière qui soit cohérente avec l'initiative UN80 et les décisions antérieures du CCP. Ils ont déclaré qu'ils avaient pleinement confiance dans le groupe de travail proposé et qu'ils espéraient que la direction politique des Nations unies soutiendrait le plan et le calendrier du groupe, par l'intermédiaire du bureau du CCP, ainsi que la prise de décision ultérieure du CCP.
165. Les intervenants ont souligné que la crédibilité du processus de transition dépendait de l'alignement des décisions du CCP sur la trajectoire plus large de la réforme UN80. Ils ont averti que cela ne serait pas facile, car des questions importantes liées aux programmes, aux opérations, à la gouvernance et aux finances doivent être abordées. Cela est essentiel pour préserver les fonctions essentielles de l'ONUSIDA, notamment la mobilisation communautaire, la défense des droits humains et la détention des données, ont-ils ajouté. Le groupe de travail devra élaborer un plan clair, pratique et réaliste, y compris un calendrier, par l'intermédiaire du Bureau du CCP, pour protéger les différentes fonctions et responsabilités de l'ONUSIDA au fur et à mesure de leur réaffectation et de leur intégration dans l'ensemble du système des Nations unies, a-t-on indiqué à l'assemblée.
166. Le document accompagnant ce point de l'ordre du jour a fourni de solides orientations au groupe de travail, ont déclaré les intervenants. Les éléments du mandat du groupe identifiés ici répondent à bon nombre de leurs préoccupations essentielles, mais ils conseillent une certaine flexibilité au cas où le groupe de travail ou le Bureau du CCP identifierait d'autres questions importantes.
167. Les propositions contenues dans la mise à jour des questions que le groupe de travail devrait couvrir ont reçu un soutien général. Les participants à la réunion ont été informés que l'objectif devait être un modèle résistant qui renforce la coordination de l'ensemble de la lutte contre le VIH, préserve une présence forte et crédible au niveau des pays, sauvegarde l'appui technique et les fonctions d'information stratégique et défend les droits humains et le leadership communautaire.
168. Les intervenants ont ajouté que le mandat de l'ONUSIDA devait être protégé pendant la transition : gestion mondiale de la lutte contre le VIH, mécanismes de redevabilité, coordination multisectorielle, collecte de données et suivi, et leadership en matière de droits humains, de systèmes communautaires et de réformes juridiques. La planification de la transition doit préserver ce qui fonctionne et définir les adaptations nécessaires pour que la lutte mondiale reste adaptée à son objectif, ont-ils réaffirmé.
169. Les intervenants ont souligné les priorités suivantes : un modèle de gouvernance et de prise de décision qui garantisse la participation institutionnalisée de la société civile ; des garanties qui préservent un système intégré de suivi et de redevabilité, y compris des données fournies par les communautés dans toutes les dimensions pertinentes de la lutte contre le VIH (et pas seulement les aspects biomédicaux) ; et des mesures visant à maintenir la cohésion de la lutte contre le VIH et à prévenir la fragmentation et la discordance. Des garanties pour le personnel du Secrétariat tout au long du processus ont également été notées.

170. En déterminant ce plan et ce calendrier, le groupe de travail devrait trouver un équilibre entre les délais de transition souhaités et l'impératif de protéger les vies et d'assurer une consultation significative avec les pays touchés, a-t-on expliqué à l'assemblée. En raison des inquiétudes suscitées par l'ampleur des tâches confiées au groupe de travail, il a été proposé que celui-ci bénéficie d'une assistance technique.
171. Les intervenants ont convenu que le groupe de travail devrait être pleinement responsable devant le Bureau du CCP et le CCP, et qu'il devrait fonctionner de manière transparente et inclusive. Ils ont demandé que les membres du groupe de travail disposent de l'expertise technique, des connaissances et de l'expérience nécessaires à la mise en œuvre des programmes nationaux, et qu'ils reflètent la diversité des membres du CCP (c'est-à-dire des représentants des principales circonscriptions du CCP, notamment les États membres, les communautés et les Coparrainants). Ils ont demandé que la composition du groupe de travail soit géographiquement équilibrée.
172. Plusieurs résultats spécifiques ont été proposés pour le processus du groupe de travail.
173. Les intervenants ont déclaré que le groupe de travail devait recommander une structure de gouvernance incluant une participation significative de la société civile et de la communauté ; un plan de transition responsable et chiffré, avec des propositions pour une transition ordonnée des fonctions essentielles de l'ONUSIDA ; une évaluation de la manière dont les fonctions essentielles du programme seraient maintenues pour assurer la continuité, par exemple quelles fonctions devraient rester centralisées et lesquelles pourraient être intégrées ; comment les transitions des ressources humaines devraient être gérées ; et un calendrier réaliste pour la mise en œuvre du plan de transition.
174. Certains de ces éléments ont fait l'objet de suggestions plus détaillées de la part des participants. Par exemple, les considérations opérationnelles, telles que le devoir de diligence du personnel, et les mesures d'atténuation des risques visant à prévenir les perturbations des services de lutte contre le VIH, y compris la fourniture de services ART par la communauté, ont également été mises en évidence. Des scénarios financiers crédibles seront nécessaires ; le plan devra inclure les coûts de transition et de fermeture, ainsi que des modèles prospectifs de mobilisation des ressources, a-t-on expliqué à l'assemblée. Il a été suggéré qu'un mécanisme de ressources permanent pour la mobilisation communautaire soit intégré dans le nouveau modèle de fonctionnement. Il a également été suggéré que les réseaux de lutte contre le VIH et les populations clés bénéficient d'un financement réservé et prévisible dans le cadre du plan de travail 2027.
175. Les intervenants ont souligné l'importance de clarifier ce que le groupe de travail doit fournir et dans quel délai. Ils ont demandé que le groupe de travail soit doté d'un mandat clair qui définisse des considérations prioritaires et tienne compte de la dynamique du processus UN80, sans se laisser guider uniquement par elle.
176. Le plan de transition doit être prêt à être mis en œuvre dès son adoption, ont insisté les intervenants. Certains intervenants ont déclaré que les délais proposés dans le document d'accompagnement étaient acceptables, mais qu'ils pourraient, si possible, être encore accélérés.
177. Le groupe devra fournir un plan de transition suffisamment détaillé pour que la mise en œuvre puisse commencer en janvier 2027, a-t-on expliqué à l'assemblée. Les décisions relatives au plan et à la planification financière et programmatique du Programme commun doivent être présentées lors d'une session spéciale du CCP au plus tard fin octobre 2026, a-t-on indiqué au CCP, bien que ce délai puisse exiger que

certains détails et décisions soient finalisés au cours de la mise en œuvre. Les intervenants ont reconnu qu'il serait difficile d'avancer à ce rythme tout en garantissant la légitimité et la redevabilité.

178. Plusieurs intervenants ont rappelé que l'effort de transition était complexe et que les enjeux étaient importants ; il ne faut donc pas l'aborder comme une course contre la montre, mais plutôt comme un moyen de parvenir à un résultat juste et responsable pour les personnes vivant avec le VIH et affectées par le virus. Pour ce faire, les garanties nécessaires mises en exergue lors de cette session du CCP doivent bénéficier d'une priorité absolue, ont-ils ajouté.
179. Mme Byanyima a remercié les intervenants pour leurs remarques et remercié la vice-Secrétaire générale pour sa participation à la réunion. Elle a souligné que les communautés constituaient l'épine dorsale de la lutte contre le VIH et qu'elles étaient au cœur de la redevabilité. Leur travail n'est pas facultatif, mais indispensable, a-t-elle déclaré, rappelant que toute transition devait renforcer le leadership de la communauté.
180. La transition doit être co-créée, et non dictée par le sommet, et elle doit être responsable, ordonnée, transparente et redevable, a-t-elle insisté. Invoquant le principe du « Rien sur nous, sans nous », le groupe de travail doit être inclusif, a-t-elle ajouté.
181. Mme Byanyima a déclaré que la Stratégie mondiale de lutte contre le sida était la boussole de la lutte mondiale contre le VIH et que les réformes proposées doivent faire progresser la mise en œuvre de la stratégie tout en remodelant le « véhicule » qui facilite cette mise en œuvre.
182. Elle a indiqué au CCP que les quatre rôles clés de l'ONUSIDA doivent être intégrés de manière responsable et efficace : son rôle de leader dans la définition des objectifs, son rôle de rassemblement et de coordination entre les secteurs et la société, son rôle de redevabilité, qui comprend des fonctions de données essentielles, et son rôle de mobilisation communautaire et de sécurisation de l'espace pour les communautés. Elle a assuré que le CCP et elle-même continueraient à travailler avec le Secrétaire général pour réaliser les ambitions de l'UN80.
183. La vice-Secrétaire générale a répondu que le processus avait été sérieux et réfléchi, et qu'il avait été mené au sein du système des Nations unies et avec les États membres. En fin de compte, la solution doit refléter ce que les États membres souhaitent voir se produire. Elle a reconnu que le calendrier proposé était très serré. Cette situation n'est pas simplement due aux réductions de financement de 2025, bien que les revers subis en 2025 aient été la proverbiale « goutte d'eau qui a fait déborder le vase », a-t-elle déclaré.
184. L'UN80 contenait de nombreux éléments et l'ONUSIDA était l'un d'entre eux, a déclaré Mme Mohammed. Un groupe d'action et un comité de pilotage devaient présenter le « paquet » global de réformes et ils travaillaient dans un délai très court, dont elle a brièvement parlé. L'objectif est que les décisions finales soient présentées à l'Assemblée générale en septembre 2026, avant la fin du mandat du Secrétaire général, a-t-elle précisé.
185. Mme Mohammed a fait remarquer que la crise du financement exigeait des décisions opportunes sur la manière dont le travail du Programme commun serait maintenu, ce qui impliquerait les Coparrainants et de déterminer comment approfondir les partenariats. Elle reconnaît que le Programme commun est un programme très efficace, mais se demande s'il reste le meilleur modèle pour relever les défis qui ont conduit à sa création il y a 30 ans.

186. Elle fait remarquer que les intervenants ont souligné que les rôles et caractéristiques clés du Programme commun devaient être protégés, et elle espère que l'espace pour la société civile sera maintenu au sein des entités coparrainantes.
187. Mme Mohammed a assuré que les Nations unies n'avaient pas pour mission de « créer davantage de dommages » ; ce sont les pertes de financement qui le font, a-t-elle dit, et non l'UN80. Répondant aux remarques de l'assemblée, elle a déclaré que l'UN80 n'était pas simplement un exercice administratif détaché, et que les personnes et les communautés étaient la priorité. Elle a assuré le CCP qu'elle pensait que le système des Nations unies pouvait réaliser une transition responsable et appropriée et a déclaré qu'elle espérait que les parties prenantes lui feraient confiance, ainsi qu'au Secrétaire général, dans leurs efforts pour y parvenir.
188. Bien qu'il reste beaucoup de travail à accomplir, elle a déclaré qu'elle pensait que le groupe de travail proposé pouvait faire fonctionner le processus. Son mandat devra être défini avec le plein engagement de la société civile, a-t-elle ajouté.
189. En conclusion, elle a rappelé les contraintes calendaires, mais a ajouté qu'il fallait éviter un « paquet de mauvaise qualité » et que le résultat ne devait pas être un arrangement qui produise moins que ce que l'ONUSIDA est actuellement capable de faire. Elle a déclaré que la transition va se poursuivre et espère que les États membres contribueront aux ressources nécessaires à sa réussite, y compris un financement pluriannuel et un soutien accru à la société civile. La société civile a montré qu'elle était capable d'absorber des ressources et d'obtenir des résultats, a-t-elle déclaré au CCP. Faisant appel à la confiance, elle a déclaré qu'elle se réjouissait de travailler avec le Conseil au cours de l'année à venir.

[Fin du document]